Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
11714988
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 24/03/2025
Retour Préfecture : 24/03/2025

AMIENS

CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 23 janvier 2025

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 23 janvier 2025

1 - Délégations de vote..... 5
2 - Désignation du secrétaire de séance. 5
3 - Communications du Maire..... 5
4 - Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024. Approbation. 5
5 - Décisions du Maire. Compte-rendu. 6
6- Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Année 2023..... 6
7 - Rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville d'Amiens. Année 2024..... 15
8 - Débat d'Orientation Budgétaire. Exercice 2025. 21
9 - Candidature de la zone BOREALIA II à l'appel à projet - demande de classement au titre de projet d'envergure régionale dans le cadre du SRADDET Hauts-de-France. 29
10 - Label Ville Active & Sportive. 30
11 - Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions. ANTAI. Traitement des avis de mise en fourrière. Convention. 31
12 - Nouveau Règlement de Voirie Communal de la Ville d'Amiens. Engagement de la procédure d'élaboration. Constitution de la Commission consultative. Désignation des représentants. 31
13 - Parc de la Hotoie. Transfert de maîtrise d'ouvrage avec Amiens Métropole. Convention. 32
14 - Pierre Rollin. Aménagement de l'allée des Rencontres. Convention de travaux. 34
15 - Place Vogel. Création d'une traversée piétonne sécurisée. Fonds de concours. Convention. 34
16 - Rues Saint-Maurice et Bizet. Aménagement d'une traversée piétonne et d'un point de collecte des ordures ménagères. Fonds de concours. Convention. 35
17 - Quartier Fafet / Briqueterie. Projet de requalification des espaces publics. Déclassement du domaine public préalable à la cession d'un terrain communal. 36
18 - Quartier Fafet / Briqueterie. Projet de requalification des espaces publics. Echange foncier..... 36
19 - Réhabilitation de l'ancienne école Au bord de l'eau. Acquisition auprès de la copropriété de la Résidence du Parc Beauvillé d'un escalier à usage de partie commune..... 36
20 - Bus à Haut Niveau de Service. Régularisation foncière entre la Ville d'Amiens et Amiens Métropole. Délibération modificative. 37
21 - Parcelles cadastrées section HX n° 851 et 853. Cession. 37
22 - Bien sans maître. 2, cour Huret. Parcelle DW n° 367. Renonciation à l'incorporation dans le domaine privé communal. 37
23 - Contrat Local de Santé. 3ème génération. Années 2024-2028. Approbation..... 38

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

24 - Association A.R.B.R.E.S. Adhésion. Labellisation de 2 chênes pédonculés remarquables de la forêt de Frémontiers. Convention. Déclaration des droits de l'arbre. Approbation. 39
25 - Plan Vélo. aménagement du carrefour Boulevard de Dury - avenue du 14 juillet 1789. Fonds de concours. Convention..... 39
26 - Parking Gare La Vallée. Location longue durée d'emplacements de stationnement. Avenant n° 1. 39
27 - Plan Logement d'Abord. UDAUS 80. Convention d'objectifs. 40
28 - AMSOM Habitat. Construction de 36 logements rue du Château Milan. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.. 41
29 - AMSOM Habitat. Acquisition-amélioration d'un logement situé 39 rue Vast Luce. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention..... 41
30 - AMSOM Habitat. Acquisition-amélioration d'un logement situé 62 rue Haute des Champs. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention. 41
31 - AMSOM Habitat. Réhabilitation de 7 logements diffus. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention. 41
32 - AMSOM Habitat. Réhabilitation de 196 logements de la Résidence Vauvoix. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.. 41
33 - Fusion des écoles maternelle et élémentaire Georges Quarante pour constituer l'école primaire Georges Quarante.. 41
34 - Prise en charge par l'Etat de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant la pause méridienne. Convention..... 43
35 - Projets des écoles publiques. Subventions. Année scolaire 2024-2025. Conventions.. 43
36 - Crèches associatives. Subventions. Année 2025. Conventions.. 43
37 - Conseils d'école. Désignations de représentants. Modification.. 44
38 - Démocratie Locale. Subventions. Année 2025. Conventions.. 44
39 - Vie Associative et Solidarités de Proximité. Subventions. Année 2025. Conventions.. 45
40 - Budget Participatif 2022. Commande d'une œuvre commémorant l'abolition de l'esclavage. Contrat avec l'artiste Barthélémy Toguo.. 45
41 - Budget Participatif. Edition 2025. Règlement Intérieur. Approbation.. 46
42 - Subventions sociales. Volet Handicap. Année 2025.. 49
43 - Subventions sociales. Volet Personnes Agées. Année 2025. Convention..... 49
44 - Eglise Saint-Honoré. Classement de l'édifice au titre des Monuments Historiques. Avis. 49

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

Nombre de conseillers en exercice : 55

Quorum : 28

La séance a été **présidée** par Monsieur le Maire : Hubert de JENLIS

Membres présents : MM. de JENLIS, GEST, Mme BEN-MOKHTAR, M. BIENAIMÉ, Mme LAVALLARD, M. STENGEL, Mme RODINGER, M. JARDÉ, Mme CLECH, M. LORIC, Mme LE CLERCQ, M. BEAUVARLET, Mme BOUCHEZ, M. DESCOMBES, Mme ROY, M. LHERMITTE, Mmes GALLIOT, MAKDASSI, MODESTE, FOURÉ, SAVARIEGO, MM. THÉVENIAUD, MERCUZOT, FOUCAULT, Mmes DEVÈZE, VAGNIEZ, HAMADI, DELAHOUSSE, BOHAIN, DERIVERY, MM. RIFFIOD, GUÉRIN, Mme BRUNEL, MM. SAVREUX, DOREZ, SALHI, Mmes DELÉTRÉ, BECKER, MM. BARA, TELLIER, VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA, CHAUVEAU.

Membres empêchés : MM. DÈCLE (pouvoir à M. SAVREUX), DUFLOT (pouvoir à Mme BOHAIN), PRADAT (pouvoir à Mme BECKER), RIFFLART (pouvoir à M. de JENLIS), Mme VERRIER (pouvoir à M. JARDÉ) se sont excusés. M. DOMISE.

La séance a été ouverte à 18 h 10.

Mouvements arrivées : Mme BEN-MOKHTAR est arrivée à 18h12 (point n°4), Mme DERIVERY et M. SALHI sont arrivés à 18h13 (point n°6), M. DÉCAVÉ est arrivé à 18h18 (point n°6), M. BARA est arrivé à 18h33 (point n°6), Mme BOHAIN (pouvoir de M. DUFLOT) est arrivée à 18h40 (point n°6), M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) est arrivé à 19h08 (point n°7), M. RIFFIOD (pouvoir à Mme LAVALLARD) est arrivé à 19h20 (point n°8).

Mouvement départs : M. THÉVENIAUD a quitté la séance à 20h26 (point n°14), M. BARA a quitté la séance à 20h27 (point n°14).

La séance a été clôturée à 21 h 19.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. DE JENLIS : Avant d'entamer l'ordre du jour de notre Conseil Municipal et puisqu'il est encore temps, je présente à celles et ceux à qui je n'ai pas eu l'occasion de le faire mes meilleurs vœux, une belle et heureuse année à vous tous, à vos proches, à vos familles. Même si c'est une formule toute faite, je vous souhaite également une bonne santé, et continuons à prendre soin de ceux qui en ont le plus besoin, notamment dans notre ville. Je nous souhaite une année avec des débats constructifs, respectueux, mais je n'ai aucun doute sur le fait que chacun s'y emploiera.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

Mme Annie VERRIER	donne pouvoir à	M. Olivier JARDÉ
M. Julien PRADAT	donne pouvoir à	Mme Evelyne BECKER
M. Guillaume DUFLOT	donne pouvoir à	Mme Caroline BOHAIN
M. Pascal RIFFLART	donne pouvoir à	M. Hubert de JENLIS
M. Paul-Eric DÈCLE	donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
M. Richard RIFFIOD	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Nathalie LAVALLARD
M. Tarek BAÏS	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Assia NOUAOUR

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. DE JENLIS : L'ordre du jour appelle la désignation d'un secrétaire de séance. Si elle est présente et avec son accord, je vous propose de désigner Madame Claudine GALLIOT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

M. DE JENLIS : Je vous informe que je n'ai reçu pour cette séance aucun vœu ni aucune question orale. Je vous rappelle dès à présent que notre prochaine séance est prévue le jeudi 20 mars 2025 à 18 heures ici même.

DONT ACTE

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024. APPROBATION.

M. DE JENLIS : Le procès-verbal de la séance du 12 décembre vous a été transmis. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce point ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.

M. DE JENLIS : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal du 24 octobre dernier m'accordant délégation de compétences, je vous rends compte des décisions prises entre le 5 décembre 2024 et le 9 janvier 2025, listées dans la délibération. Quelqu'un a-t-il des observations à formuler ?

DONT ACTE

6- RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES. ANNEE 2023.

M. DE JENLIS : Je vais passer la parole à Nedjma Ben MOKHTAR pour le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2023.

MME BEN MOKHTAR: En application de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les communes et les E.P.C.I. de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Le rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique doit être présenté préalablement aux débats d'orientation budgétaire sur le projet de budget de l'exercice 2025.

Je vous propose, dans le cadre de cette obligation réglementaire, de présenter le rapport Egalité Femmes Hommes des collectivités Ville et Métropole d'Amiens et de mettre en exergue les éléments les plus prégnants. Il comprend un état des lieux des actions conduites par les ressources humaines et le bilan des actions menées et ressources mobilisées par les autres services de la collectivité en 2023.

Nos collectivités ont une politique de ressources humaines visant à garantir l'égalité de traitement entre tous les agents et une organisation du temps de travail permettant de concilier vie professionnelle et vie privée.

Les données présentées concernent les effectifs rémunérés.

Nous retenons que pour 2023 la politique RH menée au sein de la collectivité conforte l'objectif de favoriser une égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ; égalité qui se confirme par une stabilité certaine de l'emploi chez les agents féminins et un déroulement de carrière égalitaire entre les femmes et les hommes qui se poursuit. Les indicateurs les plus prégnants reposent sur l'organisation et la répartition des effectifs, l'âge, le recrutement, la rémunération et la retraite.

Je ne pourrais pas vous proposer une comparaison avec les données nationales 2023 puisque la dernière édition de la DGAPP date de 2023 avec les données 2022.

Ce qui est à retenir en chiffres-clés qui illustrent les actions menées depuis plusieurs années dans nos collectivités, et en corrélation avec le plan d'actions élaboré dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion dont le bilan vous sera présenté au titre de 2024 l'année prochaine :

- Au 31/12/2023, ce sont 3 216 postes permanents occupés, soit 52,1% occupés par des femmes.
- Sur les 1 647 femmes, 84,8% sont des fonctionnaires (stagiaires et titulaires) ou en CDI.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

- Les effectifs féminins demeurent majoritairement représentés dans chacune des catégories A, B, C. A noter que 15,3% des femmes occupent un poste de catégorie A, soit une légère augmentation par rapport à 2022.
- Sur 523 encadrants, 240 sont des femmes, soit une augmentation de +1,1 point entre 2022 et 2023).

Un point d'attention en termes de politique RH relatif à la pyramide des agents. Plus de 2 agents sur 3 ont plus de 45 ans.

Sur la tranche 50/60 ans, la part de femmes est majoritaire pour toutes les filières à l'exception des filières « police », « sport » et « technique ». Et en 2023, ce sont 93 agents qui sont partis en retraite, soit 57% de femmes.

Dans le cadre de leur politique RH, nos collectivités maintiennent leur ambition de conforter :

- La gestion des compétences et des emplois à travers notamment l'accueil d'apprentis (en 2023 ce sont 33 femmes sur 61 apprentis qui ont été accueillies).
- La qualité des actions en faveur de l'insertion socioprofessionnelle et de l'accueil des travailleurs en situation de handicap de notre collectivité territoriale, a de nouveau été soulignée lors de la signature de la convention triennale avec FIPHFP l'année dernière. Ce sont en 2023 environ 300 travailleurs en situation de handicap, en reclassement ou en inaptitude dont 60,4% sont des femmes.

Concomitamment à ces actions auprès des publics spécifiques, il est rappelé que la collectivité territoriale a mis en œuvre des pratiques internes afin de répondre aux règles régissant l'accès à la Fonction Publique (équité et égalité de traitement), à savoir :

- Dans le processus de recrutement : l'organisation de jurys mixtes dans la quasi-totalité et des appels à candidature non discriminatoires. En 2023, 447 procédures de recrutement ont eu lieu, dont 58% de femmes recrutées (+11% par rapport à 2022).
- Dans le processus de mobilité et stabilisation en 2023, 175 stabilisations dont 69% de femmes.
- Dans les processus Avancement de grade et Promotion interne, en 2023 175 agents ont pu bénéficier d'un avancement de grade dont 50% de femmes. Pour la promotion interne, 46% de femmes sur les 15 agents promus.

La politique de la rémunération dynamique, le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), n'était pas encore engagée. Aussi en 2023, le salaire net moyen des femmes était de 1 905 € quand celui des hommes était de 2 103 €. Cet écart demeure inférieur à la moyenne des écarts de la Fonction Publique Territoriale. Le temps de travail, les règles générales selon les filières expliquent en partie ces écarts. Le RIFSEEP conforte l'égalité femmes-hommes puisqu'il se ventile entre une IFSE fonction et une IFSE Agent. Il est en place depuis avril 2024 et intégrera le rapport Egalité Professionnelle Femmes/ Hommes de l'année prochaine.

Pour conclure sur cet exercice annuel, il faut retenir au titre de l'année 2023 :

- Une stabilité de l'emploi chez les agents féminins.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

- Un maintien du dynamisme égalitaire entre les hommes et les femmes dans les recrutements, les déroulements de carrières.

Aussi l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est dans l'ADN de la gestion quotidienne des ressources humaines pour nos collectivités.

La seconde partie porte plutôt sur les actions menées au sein de la collectivité en direction des habitants.

Ce rapport propose une vision globale des efforts déployés pour promouvoir l'égalité au sein de la collectivité ainsi que les politiques publiques que la commune mène sur son territoire.

Lutter contre les discriminations, promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et militer contre les violences sexistes et sexuelles sont les trois axes qui s'inscrivent dans une stratégie forte et ambitieuse de notre collectivité. La Ville d'Amiens agit également en direction des Amiénoises et Amiénois à travers des actions et des dispositifs qu'elle conduit ou auxquels elle apporte son soutien, notamment avec le partenariat développé avec le tissu associatif local et les institutions locales.

Les méthodes retenues tendent vers une culture, celle de la promotion de l'égalité et de lutte contre les exclusions. Il s'agit de proposer des outils, des lieux, des ressources et des dispositifs qui répondent le plus largement aux besoins de tout un chacun, de manière individuelle ou collective.

Par conséquent, l'année 2023 fut marquée, d'une part, par la consolidation et le développement des actions mises en œuvre depuis 2021, qui vous ont été présentées dans le diaporama mis à votre disposition. D'autre part, dans la continuité de la stratégie adoptée de toucher toutes les classes d'âge de la population, elle a permis d'innover par la mise en place de 3 actions supplémentaires donnant l'opportunité d'accéder équitablement aux ressources mises à disposition pour permettre à tout un chacun de réaliser son potentiel sans être limité par des facteurs discriminatoires.

La première action innovante fut le lancement, le 6 mai 2023, de l'Observatoire Amiénois de Lutte contre les Discriminations après sa première phase diagnostique réalisée en 2022.

Cette seconde étape du dispositif portait sur la mise en place de trois ateliers de sensibilisation qui ont accueilli 30 participants chacun et dont le but était de définir les actions à mettre en place pour répondre aux orientations du diagnostic réalisé l'année précédente. Les trois priorités qui se dégagent sont : faciliter l'accès aux droits, améliorer la connaissance des discriminations, prévenir et sensibiliser.

La seconde action innovante en 2023, qui découle des préconisations des premiers ateliers de l'Observatoire Amiénois de Lutte contre les Discriminations, fut l'organisation du premier Grand Oral Citoyen à destination de jeunes âgés de 15 à 17 ans issus de tous les quartiers d'Amiens, sans discrimination aucune. Ce concours a permis à notre jeunesse d'explorer et de s'approprier les textes fondateurs des valeurs de notre République. 42 jeunes orateurs se sont inscrits au concours à partir du 4 octobre 2023. Et le 16 février 2024, 450 personnes ont pu assister à ce concours d'éloquence.

Enfin, la fin de l'année fut marquée par l'installation du premier banc rouge dans notre ville et ce, en mémoire aux femmes victimes de violences, voire, de féminicides. Mais aussi, grâce au QR

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

code apposé, toute personne peut accéder aux informations utiles pour demander de l'aide. En 2024, cette opération a été déployée à l'échelle de la ville par l'installation de 5 nouveaux bancs dans chaque secteur de la ville. Cette opération s'inscrivait dans le cadre le Journée internationale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, au lendemain de la représentation gratuite d'une pièce de théâtre intitulée « Des coups et du silence » qui a accueilli 125 personnes.

A cela s'ajoute, en 2024, le lancement du 1er Grand Oral contre les violences, intitulé « Paroles face à la violence », qui s'inscrit dans la continuité du premier Grand Oral Citoyen, ayant mobilisé notre jeunesse amiénoise en février 2024.

Ce projet fédérateur a démarré en mai 2024 jusqu'au 22 novembre 2024. Cet évènement a rassemblé une centaine de participants et a mobilisé l'énergie de 26 Amiénois et Amiénoises à la veille de la Journée internationale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles du 25 novembre. Le but de Grand Oral Citoyen était d'encourager la participation des habitants et des habitants au travers des structures associatives et institutionnelles afin de sensibiliser le grand public sur une thématique qui nous concerne tous et toutes.

Le projet a été porté conjointement par les femmes des associations « l'Un et l'Autre » et le « Relais Social » et par 7 détenus de la maison d'arrêt d'Amiens. Ces publics ont choisi de prendre à bras-le-corps le sujet si sensible des violences. Leur présence n'était pas celle de victimes, de témoins ou d'auteurs de violences, mais celle de candidates et de candidats qui ont souhaité s'adresser à leurs pairs sur le phénomène tristement célèbre des violences.

Le point d'ancrage de ce concours reposait surtout sur la participation de publics trop souvent stigmatisés et à qui on ne demande que trop peu l'avis à cause de préjugés infondés à leur égard, probablement dus à leur origine culturelle ou sociale, ou même géographique.

L'expérience sera renouvelée en 2025 car nous souhaitons développer une culture, celle de la non-violence qui est une obligation morale pour tout un chacun.

Pour conclure, la Ville d'Amiens s'est engagée à mettre à l'honneur des femmes qui ont milité pour Amiens à différentes époques et évènements marquants de notre histoire. Ainsi, depuis 2018, 19 femmes ont vu leur nom être attribué à des nouvelles rues (essentiellement dans les nouvelles ZAC).

Enfin, je terminerai sur la proposition de Madame le Maire qui, l'an dernier, suggérait de faire un focus particulier sur les actions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles sur notre territoire. Sur ce point, je ne répondrai que pour la Ville d'Amiens.

Cette proposition vient en réponse aux interrogations de Madame BECKER concernant la transversalité des actions conduites au sein de la collectivité et pour Mesdames DELATTRE et DESBUREAUX sur l'engagement de la ville dans la lutte contre les violences.

Tout d'abord, concernant les actions transversales au sein de la collectivité en termes d'égalité, plusieurs services opèrent au quotidien. Il y a le service Enfance et Jeunesse qui intervient conjointement avec les centres de loisirs pour sensibiliser les plus jeunes au droit de l'enfant. A l'occasion du 35ème anniversaire de la signature de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant le 20 novembre dernier, des interventions ont eu lieu dans différents lieux.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

Concernant l'égalité, dans le cadre du SPASER 2024-2026 (Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables), la politique d'achat responsable de la Ville d'Amiens pour ses 57,2 millions d'Euros de dépenses (chiffres 2023), il a été voté une action en faveur de l'égalité femmes-hommes. Plus précisément, la Direction des Achats pilote à l'échelle du réseau APURE (Acheteurs Publics Responsables) des Hauts-de-France, un groupe de travail avec ses partenaires publics et privés sur l'inclusion de l'égalité femmes-hommes dans nos marchés. L'objectif étant pour chacune des composantes du service Achat de détecter le potentiel pour favoriser l'égalité femmes-hommes et de définir les modalités d'intégration dans les marchés tout en s'assurant de la maturité technique des fournisseurs à y répondre. Ce travail a débuté en septembre 2024 avec la Région, les départements, certaines communes et communautés de communes et il se poursuivra jusqu'à cet été. Aussi, une sensibilisation des services est prévue demain, vendredi 24 Janvier, lors de la Journée annuelle des achats avec la venue du délégué départemental aux droits des femmes et à l'égalité.

Concernant le volet violences, la Ville d'Amiens intervient en complémentarité de dispositifs et actions existantes sur le territoire depuis de nombreuses années. D'une part, elle s'est engagée, en complémentarité de l'Etat et d'autres partenaires institutionnels et associatifs, dans le Protocole Départemental de lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles, signé le 23 novembre 2018. Ce dernier s'appuie sur les préconisations du 5ème Plan interministériel de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes entre 2017 et 2019.

Ce protocole avait pour objet de renforcer la complémentarité des interventions à travers des actions de prévention, de prise en charge des victimes et de traitement de la violence, d'accompagnement et d'accueil d'urgence, d'hébergement et d'accès au logement social des victimes. Une attention particulière était portée à la lutte contre la récidive à travers la responsabilisation des auteurs et des actions de prévention et de communication auprès du grand public et des jeunes en particulier.

Ce protocole a été renouvelé en 2022 pour la période 2023-2027, toujours dans le cadre d'un plan interministériel intitulé « Tous et toutes égaux ». Dans un contexte fort d'actions, de mesures et de dispositifs mis en place, impulsé par le Grenelle contre les violences du 3 septembre 2019, le présent protocole a pour objectif de renouveler l'engagement des partenaires et de réaffirmer les enjeux dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Ce protocole privilégie une approche territorialisée de manière à améliorer l'orientation des femmes grâce au travail mené par le réseau d'acteurs dans chaque arrondissement du département de la Somme. Une attention particulière est portée aux habitantes des quartiers prioritaires relevant de la Politique de la Ville, et aux femmes des zones rurales. C'était donc concernant le protocole dans lequel nous sommes très impliqués.

D'autres services municipaux mettent en œuvre ou apportent leur concours à des actions de promotion de l'égalité hommes femmes, des actions de lutte contre les violences faites aux femmes et des actions de lutte contre les discriminations. Par exemple, notre participation au CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance d'Amiens métropole) qui est présidé par le Président de la Métropole.

La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance fixe des priorités différentes selon les territoires. Proposé par le CISPD suite au diagnostic sécurité rendu en 2022, la Ville d'Amiens a créé son CLSPD. Il est sous l'égide de Monsieur le Maire. Une stratégie a été validée permettant l'articulation entre les deux gouvernances, et des priorités ont été identifiées. Elles sont au nombre de trois :

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

1 : La tranquillité publique, la sécurité routière.

2 : La lutte contre les violences intrafamiliales.

3 : La prévention de la récidive.

Pour y travailler, le CIPSD s'appuie sur les cellules de veille et trois groupes thématiques, à savoir : la prévention de la récidive, la prévention et la lutte contre les violences intrafamiliales, la tranquillité publique et la sécurité routière.

Le Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance est donc présidé par le Maire d'Amiens et il s'appuie à la fois sur des groupes thématiques et territoriaux. Les groupes territoriaux sont les six cellules de veille (une pour chacun des cinq secteurs de la ville et une axée sur la vie nocturne) qui se réunissent une fois par mois.

Il permet notamment de lutter contre les atteintes aux personnes. Deux priorités sont fixées :

1 : La prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs.

2 **:** La tranquillité publique/résidentielle et le cadre de vie

Dans le cadre de la prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs, trois axes ont été développés et dans l'un des trois axes on retrouve la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Le service prévention médiation travaille avec les partenaires institutionnels (l'Education nationale, la préfecture, les services de polices, les associations) pour lutter contre toutes les violences verbales, physiques ou psychologiques. Des actions proposées ou portées par le CLSPD sont menées sur le territoire communal, et notamment dans les établissements scolaires (collèges et lycées), à l'université ou avec les fédérations d'associations étudiantes.

Ce service travaille également en vie nocturne ou dans la rue (gare, squares, parcs...) pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles. Les médiateurs sont mobilisés une fois par semaine en soirée sur les quartiers festifs de la Ville d'Amiens (appelés les Jeudis de la médiation). Ils interviennent quotidiennement dans les transports en commun.

Dans le cadre de la prévention de la délinquance, notre chargée de prévention organise et pilote des actions en milieu scolaire, dans les centres de loisirs ou lieux d'accueil de jeunes publics, avec pour but de sensibiliser les parents et les enfants aux différents risques (réseaux sociaux, harcèlement, délinquance du quotidien). Ces actions sont menées en collaboration avec les services de la Ville, les centres sociaux, l'Education nationale.

En 2024, des outils ont été conçus pour la prévention : Escape Game, micro-trottoir dans la semaine qui précède ou qui suit la Journée internationale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, stages de formation et de sensibilisation pour les partenaires sur le harcèlement et les réseaux sociaux, création d'un plan de sensibilisation cohérant pour les élèves de CM1 jusqu'à l'âge adulte avec l'Education nationale. A cela s'ajoutent des conférences sur les 5 secteurs sur les comportements à risque en deux roues. Ce dernier point me permet une transition vers les ateliers de sensibilisation portés par le Service Santé et Prévention depuis 2024 sur les violences au travail à destination des agents de la collectivité.

Vous conviendrez que les deux bilans qui vous ont été présentés affirment une volonté partagée pour les collectivités de poursuivre et de renforcer leur engagement en faveur de l'égalité

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

professionnelle, de lutte contre les discriminations et les violences, visible par les progrès réalisés et dans leur volonté de relever les défis pour l'avenir.

Je terminerai en remerciant les directions et les personnels des ressources humaines, de l'espace Citoyenneté et de la prévention médiation pour leur précieuse collaboration pour vous rendre compte des actions et des dispositifs mis en œuvre au sein de la collectivité sur le sujet de l'égalité.

M. DE JENLIS : Merci Nedjma. Monsieur JARDÉ demande la parole.

M. JARDE : Merci à Nedjma BEN MOKHTAR d'avoir fait ce beau rapport tout à fait complet. Je voudrais simplement rappeler que les bancs rouges sont malheureusement nécessaires, que leur couleur symbolise la solidarité avec les victimes, et que c'est une action nationale reprise par le Département de la Somme qui finance l'installation de ces bancs rouges à hauteur de 50%. Ils sont actuellement dans 87 communes du département, et je suis tout à fait heureux que 5 soient installés dans notre commune, à Amiens.

MME DELATTRE : Concernant la situation RH, malgré des éléments allant dans le bon sens, notamment la légère diminution de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, une mobilité interne majoritairement féminine, beaucoup reste à faire. Le secteur professionnel de notre collectivité reste extrêmement genré : les femmes se concentrent dans l'administratif, le social et le médico-social, quand les hommes sont surreprésentés dans les métiers techniques, le sport et la police. De même, alors que les femmes représentent plus de la moitié de l'effectif total (53%), elles sont minoritaires dans les postes d'encadrement (46%). Le salaire net moyen des femmes reste, malgré les évolutions, bien inférieur à celui des hommes. Comme vous l'avez dit, 1 905 € contre 2 103 €, ce qui démontre, puisque les salaires sont égaux à situation égale, que les femmes pâtissent encore de leur parcours professionnel par rapport aux hommes.

Enfin, nous regrettons une certaine forme d'autosatisfaction. Quand bien même tous les signaux sont bien loin d'être au vert, il faudrait se réjouir de certaines situations où l'inégalité demeure parce qu'elle est plus forte dans le privé ou dans d'autres administrations. La belle affaire ! Quant aux moyens mis en place pour lutter pour l'égalité et contre les discriminations, on se félicite de respecter la loi. Encore heureux ! C'est le minimum syndical ! Par ailleurs, la question n'est traitée que sous l'angle de l'égalité sans prendre en compte certaines situations particulières aux femmes. Soyons proactifs, allons plus loin que le strict cadre légal et expérimentons le congé menstruel comme l'ont déjà fait de nombreuses villes, Saint-Ouen en tête, et sans que cela n'ait de conséquence sur le niveau de service de ces collectivités. Garantissons un cadre de travail plus sain.

Concernant le bilan des actions, nous regrettons la quasi-absence dans vos documents officiels fournis, à l'exception de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, de la question des violences sexistes et sexuelles. Alors que certaines communes prennent, en lien avec des partenaires spécifiques du sujet, à bras-le-corps cette question, notamment concernant la mise en sécurité des victimes, l'éloignement des coupables, ou encore les agressions dans les lieux festifs, le bilan ne donne rien à voir dans ce domaine, comme s'il n'était pas un sujet ou comme si on laissait la préfecture gérer cela sans vraiment s'impliquer. Par ailleurs, si là encore nous pouvons reconnaître des initiatives allant dans le bon sens, comme l'Observatoire de Lutte contre les Discriminations, dont nous attendons avec hâte les résultats, ou l'Espace Citoyenneté, nous déplorons, au regard des chiffres avancés, une sous-utilisation de ce lieu qui dénote une défaillance dans la mise en lumière de cette ressource. Il nous paraît également spécieux d'inclure dans un bilan des actions concernant

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

l'égalité entre les femmes et les hommes, de nombreuses initiatives concernant la citoyenneté. Si la non-discrimination est un élément de la citoyenneté, considérer que le Relais Citoyen ou le CNU, au sujet duquel des affaires de harcèlement et agressions sexuelles ont été relevées comme des actions directement tournées vers l'égalité femmes-hommes, est largement exagéré. Et l'argument de la mixité de ces activités, que nous avons pu entendre en commission, n'en est pas un. Heureusement que ces dispositifs sont mixtes, nous ne sommes plus dans les années 1950.

En bref, nous trouvons les éléments d'évaluation de la politique publique de la Ville sur ce sujet assez légers. Pourquoi ne pas mettre en place un budget sensible au genre sur le domaine du Budget Vert pour mieux mesurer l'impact de l'utilisation du budget de la Ville et des politiques mises en place sur l'égalité ou l'inégalité femmes-hommes. Ce système existe déjà depuis les années 1980 en Australie, et il doit pouvoir être adapté à notre Ville.

MME BECKER : Bonsoir à toutes et tous. Le caractère inégalitaire des rapports entre les femmes et les hommes est aujourd'hui largement reconnu. Les inégalités persistent, mais surtout nous observons l'émergence d'une forte polarisation sociale autour de ce sujet. Comme vous le savez, nous dénonçons le fait que des propos sexistes et masculinistes aient été tenus à l'égard d'élues d'opposition de gauche dans nos assemblées pendant ce mandat et ceci sans contestation publique des élus de la majorité. Les élus municipaux d'Amiens doivent toutes et tous être exemplaires. L'impunité pour de tels discours misogynes doit être dénoncée.

Aussi, notre Ville pourrait mener en 2025 une campagne de communication alertant sur le fait que les discours sexistes banalisant les violences sexuelles et conjugales prennent de l'importance et représentent un danger du fait de leur large diffusion sur internet. En effet, notre jeunesse amiénoise est actuellement particulièrement exposée à ces discours, notamment sur les réseaux sociaux.

Il nous paraît impératif d'adopter un programme d'éducation à l'égalité adapté à toutes les classes d'âge, et ceci en lien avec l'Education nationale et le monde associatif, dont les centres sociaux, pour - je cite : "sensibiliser les enfants et les adolescents à la connaissance de leur corps, le respect du corps de l'autre, comprendre et nommer leurs émotions, déconstruire les stéréotypes et les normes sociales inégalitaires, prévenir les violences sexistes et sexuelles". C'est issu du rapport 2024 du Haut Conseil à l'Egalité.

La parentalité est également un puissant facteur d'inégalité professionnelle. L'instauration d'un service public de la petite enfance est donc un outil d'émancipation, particulièrement pour les Amiénoises. Aussi, pouvez-vous nous dire quand une réelle analyse des besoins nous sera présentée, suivie d'un éventuel plan d'actions ? De plus en plus de collectivités, dont des communes, ont pris des initiatives il y a peu en allongeant, par exemple, le congé paternité, qui passe de 11 jours à 25 jours. Ainsi, la commune de Poitiers a récemment décidé d'aligner le congé paternité au congé maternité pour ses agents. Cette municipalité a également décidé que les agentes bénéficieraient de 2 jours de congé menstruel dès janvier 2025, sans aucune pénalité, aucun jour de carence, et pas de perte de salaire.

A Amiens, nous souhaitons donc de bons vœux, notamment de santé, aux femmes. Et je terminerai avec cette question : quand la municipalité décidera-t-elle enfin d'agir pour améliorer concrètement le quotidien de toutes et tous ?

M. DE JENLIS : D'autres demandes de prise de parole ?

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

M. MERCUZOT : A propos du budget sensible au genre, il y a douze ou dix-huit mois, nous avions été sollicités et nous avions donné notre accord sur le principe pour participer à un groupe de travail qui aurait mis en place ce budget sensible au genre, notamment avec la ville de Lyon dans le cadre de France Urbaine. Et il se trouve que France Urbaine nous a fait savoir, à notre grand regret, qu'ils n'avaient pas suffisamment de personnels à disposition pour mettre en place ce groupe de travail. Un budget sensible au genre, c'est un peu comme le budget vert, ça se travaille. Il ne suffit pas de claquer des doigts. Sachez qu'il n'y a aucune hostilité sur le principe, cela viendra sans doute à un moment donné mais nous aurions besoin d'un soutien, et notamment celui de France Urbaine serait tout à fait approprié.

M. DE JENLIS : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention avant de redonner la parole à Nedjma BEN MOKHTAR ?

MME BEN MOKHTAR : Je vais être un peu brève parce que votre intervention était préparée avant que je vous apporte un complément, et j'avais annoncé en commission que j'allais vous apporter un complément d'information sur ce qui se faisait au sein des collectivités. Il y a des éléments qui m'ont interrogée. Dans votre intervention, vous évoquez le dispositif pour éviter les récidives. Je vous répondrai tout simplement que nous finançons la seule association qui agit en ce sens, l'association Agena. C'est moi en l'occurrence qui la finance en partie, car elle a, heureusement, d'autres financements. Il y a le dispositif Téléphone Grave Danger pour les victimes, ainsi que les bracelets anti-rapprochements. Dans les subventions que nous accordons à l'association Agena, il y a l'accompagnement des auteurs de violence trois mois avant leur sortie de prison.

Vous avez pu noter dans ce que je vous ai présenté que beaucoup de choses étaient faites, mais ce n'est pas une fin en soi, nous allons continuer à développer cette culture de la non-violence au sein des différents services. Et des choses se font déjà de manière assez récurrente depuis plusieurs années. Peut-être que nous essaierons de vous rendre les choses encore plus visibles l'année prochaine et d'aller plus largement dans les services, mais des choses se font au niveau du CLSPD et tout se fait en réponse à des diagnostics, les personnes sont sollicitées, leur avis est demandé. Nous essayons de répondre au plus près des problématiques sur le territoire amiénois. Je reste à votre disposition, mais en tout cas, nous irons encore plus loin l'année prochaine.

Vous m'avez posé une question concernant l'observatoire. Il a été lancé en 2022 suite à une enquête en ligne. Il y a eu trois ateliers à partir des trois priorités qui se sont dégagées. Suite à cela, un premier grand oral de sensibilisation sur la thématique des discriminations a eu lieu pour encourager notre jeunesse. En mai a d'ailleurs lieu le deuxième grand oral. Nous essayons de toucher toutes les tranches d'âge. Nous avons touché les adolescents. Le rallye citoyen touche encore une autre tranche d'âge, nous touchons aussi les adultes. Et sur la notion du droit, de l'égalité et du respect, aura lieu le 6 février notre premier Jeudi Citoyenneté où nous donnons la parole aux enfants, des élémentaires. Pour la première fois, il y aura une conférence sur l'égalité filles-garçons et sur les droits de l'enfant, et ils seront au cœur même de cette conférence.

Madame BECKER a posé une question sur l'analyse des besoins, mais je n'ai pas compris de quelle analyse des besoins il s'agissait. En tout cas, tout ce que nous faisons part de la parole des habitants, à travers les associations, voire les institutions. Nous travaillons en partenariat le plus largement possible pour ne pas être à côté d'eux, mais répondre vraiment aux besoins. Nous ne pouvons pas tout faire tout seuls, et j'ai bien souligné dans ma présentation que nous travaillons avec les associations et les institutions, qui interviennent dans leurs compétences et réussissent dans ce qu'elles font.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

M. DE JENLIS : Merci, Nedjma. La meilleure preuve que nous sommes motivés et mobilisés en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est que nous avons créé cette délégation en 2020, et que tu fais un travail formidable, tu es engagée, tu es sérieuse, passionnée, et depuis quatre ans, tu as fait énormément de choses, et peut-être que ceux qui ont pris la parole aujourd'hui ne sont pas venus à tout ce que tu faisais. Si tout le monde venait à ce que tu fais, peut-être que tout le monde aurait davantage conscience du travail réalisé, parfois avec des moyens qui ne sont pas toujours ceux que tu souhaiterais avoir. En tout cas, cette délégation avait été mise en place par Madame le Maire, et je tiens à remercier Brigitte de l'avoir mise en place à l'époque, et toi, bien évidemment, Nedjma pour ton travail, qui forcément ne plaira jamais à tout le monde et ne sera jamais assez bien pour certains, et je t'en remercie. J'ajoute que ce n'est pas simple car tu dois présenter un rapport, ce qui peut paraître à certains un peu long, mais il faut bien le présenter, et une fois que la parole est libre, on constate véritablement la passion qui t'anime.

DONT ACTE

7 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE D'AMIENS. ANNEE 2024.

M. BIENAIME : Préalablement à la présentation et au Débat d'Orientation Budgétaire de la collectivité, la Ville d'Amiens présente le rapport annuel de situation en matière de développement durable en répondant aux modalités règlementaires définies dans la circulaire ministérielle du 3 août 2011.

Ce rapport, nous l'avons voulu frugal et floral. Il s'organise autour des 5 finalités du développement durable : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et des milieux, l'épanouissement humain à travers le cadre de vie, la santé, l'éducation et l'emploi, la cohésion sociale et la solidarité, le développement de modes de consommation et de production responsables.

Comme vous avez pu le constater, je vous ai transmis ce matin la version définitive de ce rapport, qui ne modifie en rien le fond, mais vise à préciser et à illustrer davantage les éléments mis en exergue, tout en précisant pour le cas du Plan Pouvoir d'achat les 10 mesures qui ont été déployées en 2024. Et comme chaque année, nous allons présenter ce rapport en multi voix. Je vais donc passer successivement la parole à Clément STENGEL, Florence RODINGER, et Mathilde ROY.

M. STENGEL : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je commencerai en portant la voix des 5 secteurs de la Ville puisque cela fait partie des engagements forts de notre Maire. L'axe proximité est un axe que nous avons à cœur de développer et c'est par l'angle de la proximité que nous commençons à évoquer ce rapport du développement durable.

Les délégations de secteur incarnent effectivement pleinement notre volonté de proximité avec les Amiénois face au défi majeur que représente le changement climatique. Il ne suffit pas, en effet, de réagir, il faut, de manière transversale, en intégrant l'ensemble des domaines des politiques publiques, agir au quotidien. Cela nécessite une compréhension fine du fonctionnement de l'espace public et des équipements qui l'entourent, l'élaboration de nouvelles méthodes d'aménagement et de construction, mais aussi une sensibilisation du plus grand nombre.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

Cette démarche repose sur des rencontres, des échanges et des partenariats. Ces liens, essentiels selon nous, ne peuvent se tisser qu'à travers un ancrage fort sur le terrain, loin des apparences et des pratiques de la "politique spectacle". C'est dans cet état d'esprit que les secteurs travaillent en collaboration avec tous les Amiénois, en équipe avec les délégations thématiques dans nos 5 secteurs de la ville d'Amiens.

2024 a été marquée par l'année de l'arbre. C'est une initiative très forte : faire de l'arbre un symbole essentiel du patrimoine vivant. Nous souhaitions que chaque citoyen prenne conscience de son importance et se mobilise autour de cette cause. Ainsi, vous avez tous pu vous promener dans le secteur Centre au sein d'une forêt urbaine éphémère qui a vu le jour sur le parvis de l'hôtel de ville, rencontrant un vif succès auprès des habitants. Les végétaux utilisés ont ensuite été replantés dans différents projets d'aménagement des espaces publics des 5 secteurs, tandis que le mobilier était réutilisé au Jardin des Plantes. Au-delà de ce symbole fort, cet événement nous rappelle l'importance des méthodes de gestion des espaces publics Ces derniers doivent répondre aux préoccupations du quotidien tout en contribuant à un avenir environnemental plus serein et plus vertueux.

La gestion plus vertueuse de nos espaces verts reste un axe central de nos engagements, que l'on constate dans l'ensemble des différents secteurs. Tout d'abord, les pôles travaux des 5 secteurs ont poursuivi les efforts en matière de gestion différenciée des espaces verts. C'est ainsi qu'en 2024, les zones refuges, celles qui sont préservées des activités humaines au profit de la biodiversité, c'est-à-dire de toutes les autres espèces vivantes, sont passées de 13 à 26 hectares dans notre ville. Nous avons également des aménagements qui favorisent la durabilité. A titre d'exemple, la requalification de la route de Rouen, dans le secteur Sud, a intégré la plantation de 70 arbres et des solutions favorisant la perméabilité des eaux pluviales.

Il y a également tout ce qui concerne la sensibilisation des citoyens. Des panneaux explicatifs sur les enjeux et les méthodes de gestion différenciée des espaces verts ont été déployés et sont en cours de développement dans d'autres espaces de la ville afin d'accompagner cette transition de manière la plus pédagogique qui soit.

Evidemment, je ne peux pas ne pas dire un mot sur la végétalisation des cours d'école. Ce projet incarne une double ambition : une ambition environnementale et une ambition éducative. D'ici à 2026, 21 cours d'école seront transformées pour intégrer davantage de végétation. Ces aménagements, au-delà de leur impact environnemental direct, sensibilisent les plus jeunes à la préservation et au respect des espaces extérieurs.

Travailler en proximité signifie construire au quotidien et ensemble la ville de demain. Le développement durable en est un pilier. La Journée Citoyenne a permis à ce titre de mobiliser les habitants autour d'actions concrètes comme des plantations dans la cour d'école Renancourt, ou encore dans le jardin participatif à Moiroud au sein du quartier Etouvie. Par ailleurs, des opérations de nettoyage citoyen, "clean up", sont régulièrement organisées dans les quartiers, à l'image de celle menée en mars dernier dans le quartier Petit Saint-Jean - et je sais qu'il y en a d'autres dans la ville, je ne les citerai pas tous - avec le concours actif des comités de quartier.

Les nouvelles entreprises s'investissent également dans ce partenariat. Elles s'implantent sur notre territoire. Elles participent à cet effort collectif. C'est le cas, par exemple, de la Manufacture Abbevilloise qui s'installera sur une ancienne friche industrielle tout en respectant le patrimoine arboré et en désartificialisant les sols de son nouveau parking. Les exemples sont très nombreux. Pris individuellement, ils semblent être de petits signaux, mais mis bout à bout

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

avec une volonté d'échange et de partenariat, ils finissent par rendre plus verte, et plus vertueuse en tout cas, notre belle ville dans un souci de dynamique partenariale avec les citoyens, les associations, les bailleurs et les entreprises.

Depuis onze ans, nous proclamons les vertus d'une ville qui fait une grande place à la nature, avec cet aspect de campagne à la ville ou de ville à la campagne, que nous aimons tous, je pense, ici. Nous œuvrons pour cette ambition, pour qu'elle continue à prendre vie, affirmant l'esprit novateur d'une cité qui sait conjuguer les atouts d'une grande ville et les charmes du relationnel à la nature. Nous restons donc déterminés à poursuivre ce travail pour faire d'Amiens une ville durable et accueillante où il fait bon vivre.

M. BIENAIME : Merci beaucoup, Clément, je vais maintenant laisser la parole à Florence RODINGER pour poursuivre cette présentation du rapport.

MME RODINGER : Merci, Bruno. C'est avec plaisir que je vous présente aujourd'hui un bilan des actions menées par la Ville d'Amiens sur le thème de l'énergie au cours de l'année 2024. Ces initiatives témoignent de notre engagement résolu pour la transition énergétique et pour un avenir durable. Le 15 avril 2024, la ferme solaire du Chemin de Vauvoix, qui s'étend sur 12 hectares de l'ancienne carrière Vauvoix, a été inaugurée. Avec ses 20 000 panneaux photovoltaïques cette installation produit l'équivalent des besoins énergétiques - hors chauffage - d'environ 9 000 Amiénois, soit 11 gigawatts/heure par an. Sur le papier, le potentiel théorique de toutes les toitures publiques et privées de la ville d'Amiens permettrait de couvrir jusqu'à 80% des besoins en électricité de la ville. Pour exploiter une partie de ce potentiel, des phases d'expérimentation et de généralisation de l'autoconsommation vont voir le jour sur différents bâtiments de la collectivité. Par exemple, la solarisation du nouveau site de production horticole situé dans le quartier Marivaux permettra d'alimenter en électricité solaire 13 bâtiments voisins, notamment l'Atrium et 8 écoles du secteur - Beauvillé, Voltaire, Vincensini, etc.

Dans une démarche visant à encourager l'équipement en panneaux photovoltaïques sur un maximum de toitures publiques et privées, un cadastre solaire a été mis en ligne le 22 mai 2024 sur le site amiens.fr. Cet outil permet d'estimer le potentiel de solarisation et de calculer la rentabilité d'un projet de panneaux solaires. Trois niveaux de classification (excellent, bon ou inexploitable) aident à identifier le potentiel solaire des surfaces telles que les toitures. Cet outil d'aide à la décision est totalement accessible et gratuit.

L'énergie à Amiens ne se limite pas à la production d'électricité. La ville dispose également d'un réseau de chauffage urbain unique, qui traverse la ville du nord au sud, soit 65 kms en tout aujourd'hui. Ce réseau, alimenté à 60% par des énergies renouvelables et locales, constitue un atout majeur dans la transition énergétique aux abonnés qui y sont raccordés dans la ville. D'une part, il contribue très significativement aux objectifs de réduction des consommations d'origine fossile, mais il permet également d'atténuer la volatilité des prix de l'énergie et ses impacts sur les factures. Fin 2024, Amiens Energie a raccordé la 300ème sous-station, ce qui témoigne du développement soutenu du réseau et de la qualité de service public de distribution de la chaleur. Notre objectif est de faire en sorte que ce réseau fonctionne d'ici fin 2025 à plus de 70% d'énergies renouvelables pour continuer à stabiliser les tarifs. D'ici un an, le réseau permettra d'éviter l'émission de 40 000 tonnes environ de CO_2 par an, ce qui représente l'empreinte carbone annuelle de 4 300 Français. Ce projet renforce la production locale d'énergies renouvelables et offre des solutions concrètes aux habitants et entreprises.

Je remercie très sincèrement tous les acteurs impliqués dans ces avancées. Ensemble, nous continuerons à faire d'Amiens un modèle d'énergie durable.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

M. BIENAIME : Merci, Florence, je vais passer la parole maintenant à Mathilde ROY.

MME ROY : Bonsoir à tous. Je vais vous relater maintenant ce qui peut se passer sur le volet cohésion sociale et solidarité. Comme vous le savez, le CCAS d'Amiens améliore la qualité de vie des Amiénois par plusieurs biais, notamment l'accès aux droits, le lien social, l'accès à la santé, etc. pour favoriser le bien vivre à Amiens.

En 2024, la poursuite du Pacte pour le Bien Vivre à Amiens et le développement du Plan pour le Pouvoir d'achat et du Pacte Territorial des Solidarités ont permis des avancées majeures avec des résultats concrets et mesurables. Sans rentrer dans un détail exhaustif de la centaine de projets en cours et qui ont un impact sur le développement durable, je vais faire un focus sur les actions mises particulièrement en valeur.

Tout d'abord sur le volet du Plan Pouvoir d'achat, car c'est, dans le contexte actuel, ce qui nous importe le plus pour aider les plus fragiles. Et vous allez voir en quoi, en lien avec le développement durable, ces mesures sont utiles. Tout d'abord, on peut citer la mesure relative au déploiement de friperies. 10 friperies ont été organisées et ont permis à 1 735 personnes de récupérer l'équivalent de plus de 16 tonnes de vêtements, et un gain globalement estimé à plus de 1,2 million d'Euros de pouvoir d'achat pour l'ensemble des personnes qui ont pu y avoir recours, grâce donc à la récupération de vêtements. Là aussi, la lutte contre le gâchis vestimentaire.

Par ailleurs, la conciergerie solidaire se déploie avec plus de 250 adhérents recensés. Il y a une demande pour 1 000 services au global. Il y a eu 500 propositions de bénévolat sur différents sujets. Ce peut être aussi bien visiter des personnes isolées à domicile que garder un animal de compagnie ou réparer une fuite chez quelqu'un. Par ailleurs, plus de 60 services sont délivrés en appui avec l'économie sociale et solidaire ainsi que le bénévolat, qui permettent d'améliorer le pouvoir d'achat, de favoriser le lien social, de valoriser les talents des Amiénois et de prévenir également l'isolement des publics les plus fragiles dont font partie aussi bien souvent les seniors. Par ailleurs, nous avons créé récemment la mutuelle solidaire à tarif accessible, en lien avec le Département. Elle est déployée depuis novembre et connaît déjà un certain engouement. Nous vous ferons un premier bilan dans les prochains mois, peut-être lors du prochain Conseil municipal. Le don également de 25 ordinateurs a été fait fin 2024 à des familles qui ont suivi une sensibilisation à l'usage du numérique. Et ce sont, bien sûr, des ordinateurs recyclés. Nous avons aussi mis en œuvre le dispositif "Pass' ton permis" qui est étendu aux 26 ans et plus. 80 personnes se sont inscrites dans le dispositif. L'aide à la mobilité a été élaborée avec le financement du prêt pour soit acheter, soit obtenir un vélo. Pour l'instant, nous avons eu peu de demandes. Et nous avons le Jardin solidaire de Saint-Maurice qui a continué à récolter, avec plus d'une tonne de fruits et de légumes, et l'accueil de 1 074 personnes. Sachant que le jardin a aussi été rendu accessible tant au niveau des allées pour déambuler qu'au niveau des toilettes ou encore des bacs dans lesquels on peut planter.

On peut citer également le déploiement des cueillettes solidaires qui ont permis de collecter 55 tonnes de fruits et légumes qui ont été distribués à 1 500 familles, soit au total 600 personnes qui ont pu en bénéficier. Par ailleurs, 12 tonnes de fruits et légumes ont été donnés aux têtes de réseau de l'aide alimentaire. Nous avons eu l'occasion en fin d'année d'y aller avec Monsieur le Maire et de les rencontrer ainsi que rencontrer l'ensemble des associations qui œuvrent sur le sujet en leur donnant également des fruits et légumes. Cela représente plus de 150 000 € de pouvoir d'achat retrouvé grâce au glanage, à l'accès à une alimentation de proximité et à des aliments frais bons pour la santé. Tout cela, bien sûr, en circuit court, ce qui a également un impact en matière de développement durable.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

Enfin, je citerai deux dernières mesures. Les frigos partagés. 6 ont été déployés, permettant de redistribuer des invendus ou d'avoir des dons des commerçants de proximité. Et enfin, le déploiement d'un nouveau chalet solidaire dans le quartier d'Elbeuf qui permet, au même titre que celui qui avait été installé, et qui est toujours installé, à Saint-Leu, de donner des vêtements et ainsi leur permettre d'avoir une seconde vie pour les personnes qui en ont le plus besoin.

Chers collègues, tous ces éléments vous donnent à voir la façon dont nous avons pu agir dans le domaine de la cohésion sociale, dans le domaine du développement durable, et ce de manière très pragmatique et utile pour nos administrés.

M. BIENAIME : Merci, Mathilde. Je vais me permettre une petite conclusion en reprenant le symbole de cette année, l'arbre. Cette année, cela a commencé par la mise en place d'une charte de l'arbre qui a été signée par de nombreux Amiénois et de nombreux partenaires de la collectivité.

Nous avons souhaité également cette année être pédagogues en vous offrant une expérience unique et magnifique, la forêt urbaine place de l'Hôtel de ville, souvenez-vous. Nous avons également au quartier Saint-Acheul planté notre première forêt urbaine, selon un principe de la méthode Miyawaki, qui permet de reconstruire un écosystème arboré le plus rapidement possible. 70 nouveaux sites (71 car le maire a évoqué un nouveau site que nous allons utiliser) vont permettre de créer des îlots de fraîcheur, et nous en installerons 16 au cours de l'année 2025.

Je voudrais aussi vous parler de ces capacités que les arbres ont à jouer un rôle majeur dans l'amélioration de la qualité de l'air. Ils captent le dioxyde de carbone et rejettent l'oxygène tout en filtrant des particules et polluants atmosphériques. Le trafic et les activités humaines génèrent de la pollution et les arbres agissent comme un véritable poumon, et je reviendrai tout à l'heure sur cet aspect de poumon. Nous voyons qu'à Amiens et Amiens Métropole également que la qualité de l'air s'améliore depuis plusieurs années grâce à nos actions.

Quid de la santé mentale ? Les bienfaits de l'arbre ne sont pas uniquement physiques, ils sont également psychologiques. De nombreuses études ont montré que la présence d'espaces verts et d'arbres a un effet positif sur la santé mentale. Se promener dans un parc arboré, s'asseoir sous un arbre, ou simplement admirer leur verdure, permet de réduire le stress et d'améliorer le bien-être. Amiens, avec ses parcs, ses jardins, a la chance de bénéficier de tout cela et les Amiénois en profitent pleinement. C'est pour cela aussi que pour ce mandat, nous avons souhaité améliorer les choses : le parc de la Hotoie a vu le début des travaux, le parc Saint-Pierre sera restauré et le marais des 3 Vaches connaitra très rapidement de très beaux aménagements.

Au-delà de leur fonction écologique, les arbres participent également à l'esthétique et à l'identité de notre ville. Qui pourrait imaginer Amiens sans ces alignements d'arbres le long des avenues ou les magnifiques ombrages de ses parcs ? Les arbres subliment nos monuments, offrent des lieux de rassemblement et de détente, ils racontent aussi une histoire, celle des générations passées qui les ont plantés et celle de générations futures qui en profiteront.

Pour que les arbres puissent continuer à jouer ces rôles vitaux, il est impératif que le changement climatique cesse. Les aménagements urbains et les maladies arboricoles menacent leur survie. Il est de notre devoir de protéger les arbres existants et d'en planter de nouveaux. Et je vous rappelle que nous plantons depuis le début de ce mandat 4 000 arbres chaque année.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

Enfin, n'oublions pas que les arbres sont aussi des symboles, symbole de vie, et c'est bien pour cela que depuis ce début de mandat nous plantons un arbre à chaque naissance. Dans une ville comme Amiens, qui a traversé l'Histoire avec ses hauts et ses bas, les arbres sont un rappel que nous pouvons grandir et nous relever. Quelles que soient les tempêtes, chaque arbre planté est un acte de foi en l'avenir, une manière de dire que nous croyons en une ville plus verte, plus saine et plus harmonieuse.

Comme vous avez pu le constater Monsieur le Maire, j'aime beaucoup les arbres. M'autorisez-vous à pousser la chansonnette et à vous proposer un hymne ? En France, nous avons la Marseillaise, mais je pourrais aussi vous proposer l'Amiénoise qui serait : "Aux arbres citoyens, formez vos bataillons, plantons, plantons, qu'un air pur abreuve nos poumons".

M. DE JENLIS : Nous avons un poète au Conseil municipal. Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Bonsoir à toutes et à tous. Sur les 5 axes autour desquels s'articule le rapport écrit que nous avons étudié, nous remarquons que la majorité des sujets sont traités très en surface. Vos présentations orales sont venues apporter plus d'actions concrètes, et je trouve dommage qu'elles n'apparaissent pas toutes dans le document publié pour pouvoir préparer à l'avance les conseils. Vous parlez de lutter contre le changement climatique. Dans le document, cela consiste à la mise en place d'une forêt de l'hôtel de ville, dont l'appellation est quelque peu exagérée, et qui n'est déjà plus là, et à la signature de la charte de l'arbre. C'est un peu léger pour une telle problématique.

Ensuite, préserver la biodiversité passerait donc par la végétalisation des cours d'école. Nous ne pouvons qu'approuver cette action qui permet d'aller dans le sens d'une désimperméabilisation des sols et de créer des zones d'ombre, mais concrètement, on ne voit pas bien en quoi cela préserve la biodiversité. Quant à l'item "permettre l'épanouissement de tous", il semblerait que le lien avec la question du développement durable ait été oublié en route. Challenge Amiens Campus, Classes citoyennes… on se demande encore quel est le rapport avec le sujet, et même après la relecture des règlements des Classes citoyennes, le développement durable n'apparaît aucunement comme un élément constitutif de ces initiatives, et si lien il devait y avoir, il ne serait donc que minime.

Ajoutons que ce rapport se concentre beaucoup sur l'autocongratulation, avec une liste des actions menées. Bien qu'il soit présenté dans le rapport explicatif qui nous a été transmis en amont des commissions comme, je cite, "une occasion d'analyser les carences dans nos pratiques, nos démarches, nos décisions et nos actions", je n'ai pas l'impression qu'il y ait eu une analyse des carences. Alors que l'article L.2311.1.1 du code général des collectivités territoriales prévoit que le rapport comporte des orientations de nature à améliorer la situation, cette obligation pour nous n'est pas respectée en l'absence d'évaluation préalable des défauts de la situation actuelle.

M. DE JENLIS : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. BIENAIME : Deux éléments. Vous évoquez le fait qu'il n'y a pas assez d'actions contenues dans ce rapport. Nous pourrions, mais dans ce cas le rapport ferait 500 pages. Ensuite, la quatrième partie relative à la cohésion sociale fait partie du rapport. Il est très important de le mettre en avant, et c'est ce qu'a très bien fait Mathilde ROY. Même chose sur l'action sociale, nous pourrions multiplier les actions mises en place, mais le rapport ferait 200 pages de plus.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

M. DE JENLIS : Je remercie les quatre intervenants. Je pense que nous pouvons être fiers de ce qui est fait. Bien sûr, nous n'en ferons jamais assez, mais nous en faisons déjà beaucoup. Que ce soit sur la cohésion sociale, le développement durable, la ville verte et bleue, je remercie tous les acteurs impliqués, que ce soit parmi les élus, parmi les agents. Je n'oublie pas de dire que nous avons été exonérés au niveau de la ZFE, ce qui veut bien dire que nous avons une bonne qualité de l'air. C'est lié à plusieurs facteurs : les transports en commun qui sont en partie décarbonés, les parcs urbains, les squares, les jardins, les hortillonnages. Nous sommes dans une ville où la nature est omniprésente, et c'est une sorte de patrimoine que nous avons la chance de recueillir et qu'il faudra transmettre, mais en le faisant fructifier, en continuant à planter des arbres, et nous en avons plantés énormément pendant le mandat, mais aussi en continuant à s'occuper de ceux qui en ont le plus besoin dans notre ville, et Dieu sait qu'il y en a qui ont besoin que l'on s'occupe d'eux. On a parlé des frigos partagés, des friperies solidaires, des chalets, de tout ce que peut faire le CCAS. C'est une ville à la fois solidaire, et ce n'est pas pour rien que nous sommes la ville de Saint Martin, comme le rappelait souvent Brigitte FOURÉ, mais aussi une ville verte et bleue. J'y tiens énormément, et nous continuerons à accélérer sur la nature en ville. Il ne faut pas se contenter de récupérer un patrimoine qui nous est cher, qui est maintenant envié, et c'est un atout. La ville fait 49 km^2, la même superficie que Bordeaux, que Lyon, elle compte 136 000 habitants, Bordeaux 260 000 et Lyon 520 000. Je suis content d'habiter dans une ville où il fait bon vivre, où il fait bon respirer, et j'espère que ce sera une ville où de moins en moins d'habitants auront besoin que nous les aidions, car il y en a quand même énormément dans cette ville, ne l'oublions jamais dans toutes les politiques que nous pouvons mener.

DONT ACTE

8 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE. EXERCICE 2025.

M. DE JENLIS : Avant de passer la parole à Benoît MERCUZOT pour le point 8 sur le Débat d'Orientation Budgétaire, je souhaiterais vous dire quelques mots. Nous allons donc ouvrir aujourd'hui un Débat d'Orientation Budgétaire mais dans un contexte d'incertitude inédit. Inédit parce que la loi de finances pour 2025 n'a pas encore été adoptée, le cadrage national reste totalement flou, et malgré ce brouillard nous devons avancer avec ambition et responsabilité pour notre ville. Ce défi, nous le relevons en affirmant des priorités claires et en maintenant le cap malgré les contraintes. Et grâce à une gestion rigoureuse et proactive, nous conservons notre capacité à agir pour les Amiénois.

Nous projetons 48 millions d'Euros d'investissements pour 2025 je dis bien 48 millions d'Euros d'investissements pour 2025 à Amiens. C'est un record, c'est du jamais vu. Un montant en hausse par rapport aux 45 millions d'Euros de 2024 et quasiment le double des 26 millions d'Euros de 2023. Ce niveau d'investissements ambitieux et maîtrisé s'appuie sur une santé financière solide, et j'en veux pour preuve deux indicateurs essentiels. Le premier est notre taux d'épargne brut qui s'élève à 12,85%, bien au-delà du seuil-plancher de 8%. Le second est notre capacité de désendettement, limité à 2,9 années en 2025, très largement inférieur au seuil critique de 12 ans. Nos investissements seront mobilisés autour de priorités majeures. L'amélioration du cadre de vie à travers un entretien renforcé du domaine public, la modernisation de nos infrastructures, ou encore le développement des mobilités douces.

Deuxième point, l'accélération de la transition écologique, avec des projets concrets, comme l'extension du réseau de chauffage urbain, que je vous invite tous à faire connaître un maximum. Le réseau de chauffage urbain à Amiens est tout à fait exceptionnel, il permet de

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

maîtriser le coût de l'énergie et surtout d'être alimenté à 70% par des énergies renouvelables, ce qui est extrêmement vertueux. Nous renforcerons, bien évidemment, la solidarité en maintenant les enveloppes budgétaires allouées au CCAS et aux associations indispensables pour soutenir les publics les plus fragiles, que j'évoquais il y a quelques instants. Et tout cela, nous le ferons sans augmenter les impôts locaux, je tiens à le réaffirmer. Il n'y aura pas de hausse des taux de fiscalité locale. Cette décision s'inscrit dans notre volonté de protéger le pouvoir d'achat des Amiénois, dans un contexte économique déjà difficile pour de nombreux ménages.

Alors, vous l'aurez compris, c'est sur ces bases solides que nous construisons un budget 2025 ambitieux, au service d'une ville qui agit concrètement pour ses habitants tout en préparant l'avenir. J'ouvre donc ce Débat d'Orientation Budgétaire et laisse la parole à Benoît MERCUZOT pour entrer dans le détail de ces orientations.

M. MERCUZOT : Effectivement, nous sommes dans le brouillard, mais le brouillard intervient dans un contexte que l'on connaît parfaitement bien. Je vous propose d'admirer quelques secondes encore ces belles images provenant de différentes activités de notre ville durant les quelques semaines ou mois passés. Le contexte est celui que nous connaissons tous, celui des déficits publics qui sont à un niveau très élevé. Une remarque. Les fameux 3%, nous y sommes habitués, c'est le maximum du PIB autorisé par le traité de Maastricht. Vous pouvez voir que nous sommes très largement au-dessus, mais je me permets d'insister parce qu'en regardant ce genre de chiffre, on pourrait se dire que les recettes de l'Etat, en 2024 par exemple, couvrent 94% des dépenses, mais en fait pas du tout parce que le 6,1%, ce n'est pas 6,1% de déficit par rapport aux recettes, mais par rapport au PIB. Ce qui signifie qu'en 2024, les recettes de l'Etat n'ont couvert que 75% des dépenses. L'emprunt a donc pesé pour 25% afin de financer 25% des dépenses de l'Etat. On ne peut pas, évidemment, faire semblant d'ignorer ce contexte, mais on ne peut pas non plus faire porter à nos collectivités territoriales une responsabilité qui n'est pas franchement la leur. Et je vous invite à garder en tête ce schéma très intéressant, que l'on présente peut-être trop peu souvent, car on entend bien quelques ministres tenter de temps en temps de faire porter la responsabilité sur les autres, et notamment sur les collectivités territoriales. La première date est 1982, et entre 1982 et 2023, la part que notre collectivité prend dans l'endettement n'a pas évolué. La part que prennent les collectivités territoriales à l'endettement est toujours 10% du PIB. Sans surprise, l'acteur public qui a augmenté le plus l'endettement public, c'est l'Etat qui a vu sa dette exploser. La partie verte, ce sont les administrations de sécurité sociale qui représentent un peu plus que ce que nous représentons du point de vue de la dette.

On peut conforter cette analyse du contexte général par le schéma suivant. Globalement, aujourd'hui, sur un taux de prélèvement obligatoire assez élevé dans notre pays, avoisinant les 45%, les collectivités territoriales prélèvent 6%. L'Etat ne prélève que 12%, et la part qu'il prélève a eu tendance à diminuer depuis 1982. En revanche, ce qui nous coûte de plus en plus cher, ce sont les administrations de sécurité sociale qui couvrent les trois secteurs que sont maladie, vieillesse et famille. Tels sont les éléments de contexte que nous connaissons tous, mais quand on est dans le brouillard, il n'est peut-être pas stupide de se dire qu'il y a des éléments dont on est sûr.

Autre élément de contexte dont on est sûr, c'est que l'inflation a très largement diminué, étant à 1,7% en 2024, ce qui ne veut pas dire pour autant que les prix ont baissé. Les dépenses de fluides, par exemple, ne vont pas sensiblement diminuer. C'est une prévision pour 2025, mais nous restons dans les dépenses que nous devons opérer avec les conséquences de la récente période d'inflation.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

Autre élément de contexte encore qui, lui, devient plus favorable du point de vue des emprunts, Le taux du Livret A va baisser au 1er février et un certain nombre de nos emprunts sont indexés sur ce taux du Livret A. Du même coup, les frais financiers de nos emprunts vont baisser. Nous projetons de voir nos frais financiers, par rapport à la dette que nous avions en stock au 31 décembre dernier, diminuer considérablement. La part bleue correspond aux frais financiers liés aux emprunts à taux fixe. Et la part orange correspond aux frais financiers liés aux emprunts à taux variable. Cette baisse tendancielle des taux d'emprunt nous impacte favorablement aujourd'hui alors qu'elle nous avait impactés négativement au moment où les taux d'emprunt avaient sensiblement augmenté. Nous ne pouvons qu'espérer que cela dure, mais ce n'est qu'un espoir car l'incertitude dans laquelle nous sommes pourrait avoir des conséquences négatives du fait d'une éventuelle remontée des taux d'emprunt.

Voilà pour le contexte avec des constantes, l'endettement, et puis des éléments que l'on connaît mais dont on sait qu'ils peuvent varier, les taux d'emprunt, l'inflation, etc. Le brouillard provient du fait que nous n'avons pas de loi de finances. Et on sait que l'hypothèse Barnier, qu'il faut avoir en référence puisqu'elle s'appuie sur un projet qui avait existé, prévoyait un effort demandé aux collectivités territoriales à hauteur de 5 milliards d'Euros. Le brouillard est toujours aussi épais mais peut-être que l'effort sera un peu moins important puisque l'actuel Premier ministre a indiqué dans sa récente déclaration de politique générale qu'il serait demandé par la loi de finances un effort aux collectivités territoriales qui serait ramené à 2,2 milliards d'Euros. Le poids que l'on demandera aux collectivités de prendre en charge devrait donc être moins lourd que ce que l'on pouvait imaginer fin 2024.

Un point ne relève pas du projet de loi de finances de l'Etat mais du projet de loi de financement de la sécurité sociale, et auquel nous n'échapperons pas, c'est le relèvement du taux de cotisation que nous payons pour les retraites de nos agents à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. Si ces chiffres devaient être inscrits dans la loi, cela pourrait peser lourdement sur notre masse salariale parce que ce ne sont pas 4% seulement une année, mais 4% pendant trois années. Il se dit que cette hausse pourrait être un peu moins forte, mais étalée sur un peu plus d'années. Pour autant, du point de vue de la Ville d'Amiens, les autres dispositifs en discussion et qui relevaient de l'hypothèse Barnier n'impacteraient pas notre budget, notamment ce fameux prélèvement sur les recettes. Mais ces autres dispositifs impacteraient Amiens Métropole, car ce prélèvement pourrait peser 3,5 millions d'Euros. Et puis, la situation faite aux collectivités territoriales va naturellement peser sur le Département, la Région, et comme l'Etat est lui-même impécunieux, il faut s'attendre à ce que les subventions que nous allons recevoir, soit dans nos dispositifs concernant des actions financées par la section de fonctionnement, soit dans nos investissements, soient moins importantes.

Que pouvons-nous attendre de la loi de finances telle qu'elle commence à se dessiner, en tenant compte des précautions que le brouillard impose de prendre ? La dotation forfaitaire que nous recevons restera identique, à hauteur de 22 631 000 €. La DSU, la Dotation de Solidarité Urbaine, devrait augmenter légèrement. Nous devrions percevoir de l'Etat quelque 46 millions d'Euros sur 181 millions d'Euros de recettes réelles de fonctionnement. Du point de vue des recettes, la perception de cette DSU est une bonne nouvelle, mais si nous la touchons c'est parce qu'une bonne partie de la population est dans une situation difficile. Je remercie Pierre VEROT, le nouveau Directeur des Finances, de nous avoir apporté ces précisions. La DSU peut potentiellement concerner les communes de plus de 10 000 habitants, sachant qu'elles sont au nombre de 1 000 en France. 66% de ces 1 000 communes touchent de la DSU. Dans le classement de ces communes, nous sommes à la 150ème place. Ce classement est réalisé à partir de quatre critères. D'une part, le potentiel financier par habitant, c'est-à-dire les recettes que percevrait la ville si elle appliquait les taux d'imposition appliqués en moyenne par sa strate.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 - Envoi Préfecture le 24/03/2025 - Retour Préfecture le 24/03/2025

C'est tout à fait théorique, mais notre potentiel financier par habitant est inférieur à la moyenne. Second critère, le nombre de logements sociaux par rapport au nombre total de la commune. Nous avons 34% de logements sociaux, la moyenne étant de 23%. Troisième critère, les bénéficiaires de l'APL dans notre ville représentent pratiquement 72%, la moyenne étant de 43%. Dernier critère, le revenu net imposable par habitant est sensiblement inférieur dans notre ville, soit 13 000 €, la moyenne pour les communes de plus de 10 000 habitants étant de 17 500 €. Alors que la DSU est l'une des dotations qui n'a cessé d'augmenter depuis au moins 2014, il m'a paru intéressant de faire un focus sur ce qu'est cette DSU et comment elle est calculée.

Pour autant, nous allons bâtir un budget en 2025 sans prévoir d'augmentation de notre taux d'imposition. Nous avons prévu un niveau historique d'investissements. Il s'agit de faire tout cela en préservant les services publics rendus par la commune et leur qualité. Et si nous voulons respecter ces trois premiers principes, il faut que nous soyons capables de résorber l'effort que vont impliquer les mesures imposées par l'Etat par une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Comme le veut un Débat d'Orientation Budgétaire, nous nous projetons dans l'avenir. C'est toujours dangereux de le faire quand le brouillard est très épais. Dans nos recettes, les taxes foncières et les autres impôts locaux représentent presque 60%, et les dotations de l'Etat viennent en seconde position. Du point de vue des dépenses, nous avons retenu seulement deux lignes : les fluides et les autres frais généraux, ce qui permet aux services de fonctionner de façon quotidienne, et les dépenses de personnel. Les lignes de 2024, 2025, 2026 et 2027 montrent que l'augmentation du taux de cotisation à la Caisse nationale de retraite de nos agents va obliger mécaniquement à une augmentation de la masse salariale. Notre épargne brute reste globalement au même niveau, de l'ordre de 24 millions d'Euros à partir de 2025. De cette épargne brute, il faut enlever le remboursement du capital de la dette. Cela nous donne l'épargne nette à laquelle il faut rajouter la TVA que nous rembourse l'Etat.

Nous avons investi 45 millions d'Euros en 2024, chiffre que la Ville d'Amiens n'avait jamais réalisé et qui correspond à un engagement que nous avons pris sous l'autorité de Brigitte FOURÉ l'année dernière. Nous avions pu constater que nous avions les moyens d'investir davantage en faveur de la transition écologique. Nous avons tenu cet engagement et nous sommes tout à fait capables de le tenir encore sur les trois prochaines années, 2025, 2026 et 2027, et nous prévoyons même d'aller encore plus loin par rapport à ce montant d'investissement déjà historique. Et nous le faisons en maintenant une situation financière solide, stable, qui ne pose aucune difficulté. J'en veux pour preuve le taux de désendettement qui a été rappelé tout à l'heure. Par ailleurs, au début de ce mandat, lors de la présentation de la PPI, nous avions indiqué que nous nous autorisions au maximum à avoir un stock de dette de 100 millions d'Euros. Fin 2025, voire en 2026, nous n'atteindrons pas les 80 millions d'Euros, ce qui veut dire que nous avons été capables d'investir comme jamais nous ne l'avions fait tout en restant sur des montants d'endettement parfaitement maîtrisés et qui ne posent aucune difficulté.

Le dernier point concerne le tableau du budget annexe "Stationnement" qui nous a longtemps causé quelques soucis car le budget principal devait y apporter une contribution afin d'assurer son équilibre, ce qui d'ailleurs était assez largement en dehors des clous posés par la loi. Grâce aux décisions que nous avons prises, dès 2025 et conformément à la loi, notre budget principal ne sera plus tenu de venir en aide à l'équilibre de ce budget annexe alors qu'il y a encore la capacité de procéder entre 800 000 et 900 000 € d'investissement par an.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

Voilà quelques éléments qui me semblent résumer les équilibres fondamentaux de ce que pourrait être notre budget 2025 que nous adopterons lors du prochain Conseil municipal.

M. DE JENLIS : Merci, Benoît, pour la précision de ta présentation et l'énergie que tu déploies avec brio à longueur d'année pour la Ville et pour la Métropole dans la gestion de nos finances. Je partage bien évidemment tout ce que tu as pu dire et je crois que nous pouvons nous réjouir d'avoir des finances dans un tel état, et je salue une fois de plus l'équipe en place depuis 2014 qui y a largement contribué. Qui souhaite prendre la parole ?

MME DESBUREAUX : Ce DOB intervient dans un contexte politique très tendu, vous l'avez dit. Le PLF 2025 n'est pas encore dévoilé et cela a dû effectivement être assez complexe pour vous de parvenir à vous projeter. Mais pourquoi ne pas avoir attendu mars pour le présenter, comme le permet la loi, me semble-t-il. On découvre dans ce Débat d'Orientation Budgétaire une nouvelle façon de présenter les choses, un tableau différent des années précédentes. Aussi, nous avions nos habitudes et nous peinons à trouver des informations, en particulier sur la charge nette d'investissement, sur le taux d'autofinancement des investissements. Il nous semble que cela n'apparaît plus nulle part.

Dans les recettes et les dépenses d'investissement, au niveau des tirages de lignes de trésorerie, nous nous posons la question de savoir pourquoi n'affecter cela qu'à l'investissement et plus au fonctionnement. Quand on tire sur des lignes de trésorerie, il me semble que cela peut aussi servir pour le fonctionnement, alors que dans le tableau cela n'apparaît plus que pour les investissements. Est-ce une obligation de la fameuse M57 qui a obligé à modifier la présentation du budget ? Et du coup, la capacité d'autofinancement des investissements n'apparaît pas nettement.

Enfin, quelque chose nous a interpellées concernant les amendes de police. Il est écrit qu'elles sont réparties par moitié entre la Ville et la Métropole. D'où vient cette décision ? Il me semble que les amendes de police sont pour la Ville et non pour la Métropole. Si c'est pour la Métropole, cela apparaît-il dans le Pacte financier et fiscal ?

Ensuite, on a pu lire une seule simulation pour la Ville. Effectivement, vous n'avez pas tous les éléments, mais pourtant, à la Métropole, nous avons eu accès aux documents pour la commission Finances. Il y en a deux : une sans le plan Finances 2025 et une avec. Sauf que l'on ne sait pas comment cela va se passer, quelles sont ces fameuses mesures. Vous les avez un peu évoquées dans votre présentation aujourd'hui. Et il pourrait y avoir peut-être une troisième solution une fois que le Parlement aura tranché. On ignore comment vont tourner les débats. Aujourd'hui, notre débat à Amiens, nous le faisons avec une seule simulation, ce que nous trouvons un peu moyen. Nous n'avons pas d'autre choix et nous ne pouvons pas vous en proposer d'autre, les dés sont lancés, et encore une fois, c'est presque trop tôt finalement pour faire le DOB.

Dernière question, où est passé le Budget Vert ? Lors du DOB 2024, vous affichiez pourtant l'objectif de travailler au calendrier permettant de disposer des éléments d'analyse des dépenses constatées au compte administratif 2023 en septembre 2024, et qui seront présentées au prochain DOB, pour en faire un élément d'arbitrage dès le Budget Primitif 2025. Nous imaginions pouvoir en avoir au moins une trace dans ce DOB.

Enfin, le DOB est aussi l'occasion de faire des propositions. Nous nous lançons, nous n'avons pas forcément les moyens de vous faire une contre-simulation, mais cela devient un exercice traditionnel après les vœux de bonne année. Monsieur de JENLIS, j'ai écouté avec attention

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

votre prise de parole lors de la cérémonie des vœux, et une chose parmi tant d'autres m'a chagrinée. Vous êtes le maire d'une ville, vous semblez prendre au sérieux votre rôle quant à la sécurité, et plutôt contre les cyclistes en ce moment que contre les fauteurs de troubles, mais c'est un autre sujet, et à la propreté. Mais l'une des grandes compétences d'une mairie, c'est tout de même l'enfance et la petite enfance, c'est l'avenir et cela devrait être l'une de vos priorités. J'attire donc votre attention sur la situation des écoles maternelles. Depuis la scolarisation obligatoire à 3 ans, le nombre d'élèves scolarisés sans être propres a considérablement augmenté. Les ATSEM, elles, sont toujours au même nombre alors que leur charge de travail a fortement augmenté. Les enseignants et enseignantes d'écoles maternelles qui pouvaient compter sur un relais pédagogique déplorent aujourd'hui le fait que les ATSEM sont la plupart du temps reléguées au changement de couches. Nous pensons important pour le prochain budget et les années à venir d'investir dans le bien-être des enfants. Pour nous, c'est veiller au bon développement des futurs citoyens et citoyennes, et nous vous demandons donc aujourd'hui de vous pencher particulièrement sur la situation des écoles maternelles, autant au niveau des dotations en matériel pédagogique que sur le bien-être des personnels et des enfants.

C'est un travail complexe de proposer une simulation budgétaire, surtout dans le contexte actuel. Nous n'en avons pas les moyens humains ni financiers, mais nous tenions à faire des propositions ce soir, en voilà une.

M. DE JENLIS : Monsieur THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Vos orientations pour l'année 2025 s'inscrivent dans la continuité. Comme les années précédentes, je constate que vous ne présentez pas de véritable plan d'action pour baisser les coûts de fonctionnement et pour améliorer la productivité. Il y a des exemples dans des administrations ou des entreprises privées à prendre pour réduire les coûts de fonctionnement. Je rappelle qu'améliorer la productivité sans alourdir la charge de travail individuelle des agents, avec un bon service public, c'est possible. Dépenser l'argent des contribuables sans maîtriser les dépenses de fonctionnement, c'est facile. Dans de nombreuses collectivités, l'Etat, depuis des années, on dépense, on dépense, on rajoute des couches, et on voit le résultat aujourd'hui.

Face à la situation du pays, où nous avons un taux obligatoire de plus de 45% du PIB, toutes les administrations, tous les ministères et les collectivités doivent avoir du courage politique afin de faire des économies. Par ailleurs, il est également impératif de réduire le millefeuille. Je rappelle que le Grand Amiénois en met une couche. Il y a quelques années, on a indemnisé le président et les vice-présidents. Les élus doivent également montrer l'exemple. A la Ville d'Amiens, il est possible, par exemple, de réduire le nombre d'adjoints. La Ville compte toujours 16 adjoints au maire. Je rappelle qu'en 2013, lors de la préparation des élections municipales, Monsieur Olivier JARDÉ et Monsieur Roger MÉZIN, ancien adjoint de Gilles de ROBIEN chargé des finances, proposaient 6 adjoints au maire. C'est donc une idée qui vient de Roger MÉZIN et d'Olivier JARDÉ que j'avais soutenue il y a quelques années. Baisser le coût de fonctionnement a pour objectif de réduire le taux d'imposition à terme dans les collectivités comme au niveau de l'Etat.

M. VOULMINOT : La Ville d'Amiens présente, dites-vous, une situation solide, et vous le démontrez par plusieurs indicateurs phares. C'est donc factuel et c'est donc incontestable. Nous constatons bien tous ensemble que la capacité de désendettement de la Ville est bonne, voire très bonne, et permet un programme d'investissements particulièrement ambitieux. Du jamais vu, jubilait Madame FOURÉ lors d'un précédent conseil, et Monsieur le Maire, vous restez, nous l'avons entendu, dans le même état d'esprit. En 2024, nous avons eu droit de la part du ministre

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

Lemaire à des propos mensongers, injustes et irrationnels quant à la responsabilité des collectivités dans leur échec budgétaire du socle commun au pouvoir depuis plus de sept ans. La situation nationale, et notamment l'état de la dette, prévoit une contribution des collectivités pour la réduire. Mais si cela est confirmé, ce que semble faire Monsieur MERCUZOT, le gouvernement exonèrerait certaines communes, dont Amiens, de cette contribution réparatrice. Pour rappel, la DSU a augmenté de plus d'un million d'Euros entre 2022 et 2024 pour atteindre aujourd'hui près de 24 millions d'Euros. Être préservé d'un tribut à verser à l'Etat, vous le devez donc à une situation sociale toujours dégradée de la commune. Pour information, le taux de la pauvreté à Amiens est de 27%. C'est un peu la théorie du ruissellement mais à l'envers, la misère des uns vous évite d'augmenter la fiscalité des autres et de continuer à fortement investir.

Puisque nous en sommes au temps du débat, permettez quelques suggestions. La situation financière est solide, aussi pourriez-vous mieux doter le Centre Communal d'Action Sociale pour répondre aux besoins des familles et des personnes mises en difficulté. La situation financière est solide, aussi pourriez-vous suspendre les augmentations des participations aux frais de cantine. La situation financière est solide, aussi pourriez-vous soutenir davantage les associations qui agissent auprès des habitants et qui subissent, elles aussi, un désengagement de l'Etat, du Département et de la Région, mettant en danger leur existence et la pérennité de leurs actions. La situation financière est solide, aussi pourriez-vous augmenter le budget des crèches afin que les parents ne soient pas obligés de fournir le sérum physiologique faute de crédits. La situation financière est solide, aussi pourriez-vous renouveler le matériel pédagogique des accueils périscolaires et extrascolaires devenu vétuste. La situation financière est solide, aussi pourriez-vous accélérer votre programme de transition énergétique dans les logements. Vous attirez au bénéfice des promoteurs les habitants et habitantes dans les ZAC, donc essentiellement en périphérie du centre-ville, mais le logement en général à Amiens est en mauvais état. Rien ou si peu n'est fait. Les recettes fiscales sur les transactions immobilières parlent d'elles-mêmes. Vos orientations ne sont pas les nôtres. Qui peut imaginer un instant que les plans d'accompagnement de la pauvreté sortent une partie des 38 000 personnes concernée, dont de nombreuses travailleurs et travailleuses, de la précarité ?

Votre majorité s'érige toujours en modèle, mais vous restez encore et toujours à contre-courant des impératifs écologiques et sociaux.

M. JARDE : Merci à Monsieur THÉVENIAUD de rappeler les propositions, mais je regrette, vous n'avez pas tout lu. Effectivement, je proposais de réduire le nombre d'adjoints en mairie centrale, mais je souhaitais créer des adjoints sur les mairies de secteur pour renforcer la proximité, ce qui, donc, ne diminuait pas vraiment le nombre de personnes responsables, mais était une façon différente de l'organiser.

M. DE JENLIS : Je pense qu'il devait manquer des pages dans le programme de Monsieur THÉVENIAUD.

MME ROY : Je voulais répondre aux propos que nous venons d'entendre et rappeler que l'année dernière, donc en 2024, la Ville a déjà augmenté la subvention d'équilibre au CCAS. Comme a pu le dire Benoît, il y a eu également une affectation de crédit, qui est constante, alors que si notre volonté avait été d'être en standby et de ne pas en faire plus, nous aurions très bien pu ne pas progresser, voire même diminuer, mais ce n'est pas du tout ce que nous avons fait, bien au contraire. Les membres qui siègent au conseil d'administration du CCAS ont à chaque fois l'exposé de l'ensemble des recettes que nous allons chercher, en dehors de la subvention d'équilibre qui vient abonder encore plus la marge de manœuvre budgétaire dont nous

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

disposons, notamment au titre du Pacte des Solidarités avec l'Etat, mais pas que, qui nous a permis de financer un certain nombre d'actions, y compris de manière pluriannuelle, jusqu'à la fin du mandat. Je ne pense donc pas que l'on puisse dire que nous sommes inertes en matière d'actions sociales puisque nous sommes plutôt cités en exemple, y compris dans d'autres villes, voire même des villes plus grandes. Je pense que nous pouvons démontrer que nous agissons en matière de lutte contre la pauvreté dans notre Ville. S'il vous plaît, prenons déjà acte de tout ce qui est fait.

M. MERCUZOT : J'ai l'impression que nous sommes pris un peu en étau entre, d'un côté, Monsieur THÉVENIAUD, que je n'appellerai pas populiste, mais que j'aurais bien envie d'appeler Elon ce soir. Et de l'autre, des propositions qui consistent à augmenter, augmenter, augmenter les dépenses de fonctionnement. Je ne dirai pas que le centre a toujours raison, mais je constate que nous sommes entre les deux.

Sur la question du calendrier, c'est vrai que nous aurions pu attendre, mais d'abord, êtes-vous certaine que nous aurons un budget le 15 ou le 30 mars ? On doit l'espérer, mais nous n'en savons rien. Par ailleurs, nous sommes tenus par la loi de voter notre budget avant le 15 avril, et de tenir le Débat d'Orientation Budgétaire dans un délai lui-même fixé par la loi. Notre conseil municipal d'avril est prévu le 30 avril, donc sauf à modifier tout ce qui a été programmé, et sans aucune certitude, nous n'avions pas de vraie bonne raison de repousser l'adoption du budget. Vous avez raison, la présentation a changé notamment parce que nous avons un nouveau logiciel, Finance Active, que nous devons peut-être rendre plus lisible. Vous savez bien qu'en commission des finances, on peut prendre tout le temps que l'on veut. Si vous avez des incertitudes, des incompréhensions, si vous pensez que l'on vous cache quelque chose, prenez contact avec Madame FAIRIER à la DGA Ressources, avec Monsieur VEROT, le nouveau Directeur des Finances, ils vous ouvriront tous les documents dont nous disposons, car nous ne cachons rien et n'avons pas la volonté de cacher quelque chose.

Pourquoi n'avons-nous fait qu'une projection ? Tout simplement parce que nous n'avions aucune raison d'en faire une deuxième ou une troisième. La projection montre que du point de vue des équilibres, nous tenons parfaitement la route. Donc pourquoi nous torturer les méninges pour faire une deuxième projection ? Pour montrer quoi ? Nous avons les moyens de mener une politique, mais là où vous avez raison, c'est que des choix sont à faire. D'ailleurs, je relève qu'aujourd'hui nous en sommes au stade du Débat d'Orientation Budgétaire, nous n'en sommes pas encore au stade d'inscrire des chiffres dans des articles pour des actions ou pour des investissements. Evidemment, des orientations générales sont données. Mais voilà pourquoi il n'y a pas une deuxième projection. Alors qu'à la Métropole, et sans dévoiler ce que nous avons vu hier en commission des finances à la Métropole, la première projection est basée sur le fait que tout se déroulerait comme nous le pensions l'année dernière, on voit que si nous ne changeons rien, on ne passe plus. Donc là, forcément, il faut faire une deuxième projection.

Enfin, concernant le budget vert, vous avez raison, j'aurais également souhaité que nous puissions l'évoquer au moment du DOB. Mais il y a eu des changements dans les services et la personne qui avait pris en main cette question est retournée dans son administration d'origine et le service a dû se réorganiser. Mais un travail a été fait, nous avons demandé des précisions et cette annexe du budget vert sera présentée pour le budget, mais nous aurons l'occasion d'en discuter et de décortiquer les chiffres qui nous seront présentés.

Concernant les amendes de police, la loi prévoit une répartition entre la Ville et l'intercommunalité. La décision n'est pas encore formellement prise, mais cela fait partie de ce que prévoit la loi. Il me semble avoir répondu à l'ensemble des questions.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

M. DE JENLIS : Merci, Benoît, pour la précision de ces réponses. Monsieur THÉVENIAUD, vous souhaitez reprendre la parole. Je ne vous ai pas mis en cause, j'ai simplement dit qu'il devait vous manquer une page.

M. THEVENIAUD : A l'époque, un journal sur internet, qui a tenu un an, avait fait un reportage de trois pages, que j'ai toujours à disposition, je vous le transmettrai par mail dans les prochains jours. C'est une proposition de Roger MÉZIN et de Monsieur JARDÉ. On parlait de 4 adjoints de secteurs, mais Roger MÉZIN disait qu'aujourd'hui, c'était fou d'avoir 16 adjoints alors que l'on a besoin de moins en moins de compétences dans les municipalités.

M. DE JENLIS : Je vous ai redonné la parole comme vous le souhaitiez, nous n'allons pas refaire la campagne de 2013, c'est du passé. Nous sommes en 2025, donc avançons. J'ai aussi entendu beaucoup de propositions pour faire toujours plus de fonctionnement. C'est une marotte de certains, du fonctionnement, du fonctionnement, du fonctionnement, mais plus on fera de fonctionnement et moins on aura de finances solides. Il y a des recettes de fonctionnement, des dépenses de fonctionnement, cela dégage de l'épargne brute laquelle nous permet ensuite de faire des investissements. Donc, plus nous ferons de dépenses de fonctionnement et moins nous serons en capacité d'investir. Vous dites, Monsieur VOULMINOT, "vos orientations ne sont pas les nôtres", je vous le confirme et ce n'est pas un scoop. En tout cas, je me réjouis d'être dans une majorité qui gère les finances publiques de manière exemplaire et ambitieuse. Après, le juge arbitre n'est pas dans cette salle, il sera parmi les habitants de cette ville. Je soumets la délibération au vote. Il s'agit de voter pour dire que nous avons débattu.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 - CANDIDATURE DE LA ZONE BOREALIA II A L'APPEL A PROJET - DEMANDE DE CLASSEMENT AU TITRE DE PROJET D'ENVERGURE REGIONALE DANS LE CADRE DU SRADDET HAUTS-DE-FRANCE.

M. DE JENLIS : Dans le cadre de l'évolution législative, et notamment sur la question du Zéro Artificialisation Nette, la fameuse loi ZAN, le SRADDET des Hauts-de-France a été modifié en novembre 2024 et a créé une enveloppe mutualisée de 1 335 hectares dédiés à des projets d'envergure régionale sélectionnés sur la base d'appels à projets où doit figurer la délibération de la collectivité ayant la compétence urbanisme accueillant le projet déposé.

Suite à la création de la ZAC BOREALIA II par Amiens Métropole et à la révision du Plan Local d'Urbanisme réaffirmant la vocation industrielle de cette zone sur un périmètre d'environ 60 ha, étant rappelé que nous sommes dans un contexte de raréfaction de l'offre foncière à destination économique et que nous souhaitons continuer à attirer des investissements productifs, créer des emplois et stimuler l'activité économique locale, je vous propose donc d'approuver le projet de demande de candidature de la ZAC BOREALIA II à l'appel à projet, « demande de classement au titre de projet d'envergure régionale dans le cadre du SRADDET Hauts-de-France".

Il convient également d'autoriser Amiens Métropole et le pôle métropolitain du Grand Amiénois à engager les démarches nécessaires au dépôt de la candidature de cette zone audit appel à projet. Je terminerai en disant que pour ma part, dès lors qu'il y a 1 335 ha dédiés à des projets d'envergure régionale, je préfèrerais qu'il y en ait qui se passent chez nous, à Amiens, plutôt que chez nos voisins. Je préfère que l'on crée de l'emploi chez nous plutôt que chez nos voisins. Ne m'en voulez pas, mais je pense que c'est largement partagé par la majorité et, j'espère, par bon nombre d'entre vous. Qui veut prendre la parole.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

M. TELLIER : Chers collègues, nous nous retrouvons de nouveau avec une délibération sur ce sujet récurrent d'opposition entre nous qui est la ZAC BOREALIA II. D'une part, parce qu'il s'agit là de l'artificialisation de terres agricoles et, d'autre part, parce que cette ZAC fait toujours l'objet d'un recours devant le juge administratif sur sa conformité à la loi "Zéro Artificialisation Nette". Avec cette délibération, nous entrons concrètement dans un projet d'implantation industrielle d'envergure régionale, comme vous venez de le dire, Monsieur le Maire. Vous avez également évoqué récemment dans le JDA votre volonté d'accueillir une à deux gigafactories spécialisées dans l'industrie de décarbonation. Alors, quand on regarde les implantations récentes de ce type d'entreprise, notamment dans le Nord-Pas-de-Calais, avec le projet "Vallée de la batterie" qui regroupe les entreprises Envision à Douai, Automative Cells Company à Douvrin Billy-Berclau, Verkor à Dunkerque, et prochainement ProLogium, cela laisse effectivement songeur de par les milliers d'emplois potentiels à la clé. Il est vrai aussi que notre territoire a connu ces dernières années les désillusions, la violence des départs et fermetures en cascade des multinationales qui continuaient de faire des profits, ma collègue ici présente pourrait en témoigner. Pour autant, nous parlons ici d'entreprises qui ont des besoins énergétiques énormes. A titre d'exemple, dans une interview de juillet 2023, le Secrétaire général d'ACC à Douvrin parle d'une consommation actuelle de l'entreprise de 220 gigawatts par heure, ce qui représente la consommation d'une ville de 150 000 habitants. Il explique qu'à terme, en 2030, l'entreprise qui occupera 60 hectares aura des besoins équivalents à la ville de Marseille. Ces entreprises ont également des besoins conséquents en eau, l'on peut retrouver des chiffres de consommation d'eau des gigafactories productrices de batteries de l'ordre de 1 million à 1,5 million de m^3 par an, ce qui représente la consommation annuelle de plusieurs communes et villages affiliés à la Régie des Eaux de la Métropole.

Donc beaucoup de questions à l'heure d'implanter ce type d'entreprise sur notre territoire car si le projet de ZAC et d'implantation se réalise, nous aurons trois gigafactories sur notre territoire : une à l'est avec Tiamat, et deux autres à l'ouest sur la ZAC de BOREALIA. Et cela pose vraiment la question de la capacité de notre territoire à absorber ces besoins énergétiques gigantesques. Nous pensons que nos questionnements sont fondés, d'autant que d'autres projets sont possibles, notamment sur la question de l'utilisation des friches sur le territoire, qui représentent encore 20 à 30 hectares. Je pense au site de Whirlpool, au centre hospitalier Nord, à la station d'épuration Saint-Maurice, entre autres. Nous pouvons également nous appuyer sur l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-France qui a fait ses preuves dans la région en matière de réhabilitation, de dépollution d'espaces de friches pour accueillir de nouveaux projets économiques. Ce soir, devoir voter une délibération sur la ZAC de BOREALIA fait donc vraiment débat.

M. DE JENLIS : D'autres demandes de prise de parole ?

ADOPTE

Observations :
Mme BECKER, MM. VOULMINOT, BARA, TELLIER, DÉCAVÉ, PRADAT (pouvoir à Mme BECKER) ont voté contre.

10 - LABEL VILLE ACTIVE & SPORTIVE.

M. DE JENLIS : L'objectif de ce label, attribué par le Conseil National des Villes Actives et Sportives, est de récompenser les initiatives et les actions locales, les politiques publiques sportives cohérentes et la promotion des activités physiques, ludiques et sportives sous toutes ses formes et accessibles au plus grand nombre sur un territoire.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

Amiens, territoire de tous les sports et du sport pour tous, a toute sa légitimité à candidater en vue d'être à nouveau distingué, sachant qu'elle l'a été en 2017, qu'à l'époque cela devait être deux lauriers et que nous visons les quatre lauriers.

Amiens profite de nouvelles initiatives telles que l'accueil à Amiens de la 1ère étape des « 4 jours de Dunkerque » et de l'accueil de la 4ème et dernière étape du « grand départ » du Tour de France en 2025. Je vous propose de candidater à l'obtention de ce label. Cette candidature permettra, d'une part, de valoriser l'ensemble des actions engagées depuis toutes ces années, avec notamment l'héritage de la labellisation « Terre de Jeux 2024 », mais aussi, d'autre part, de relever de nouveaux défis collectifs, renforçant ainsi notre réputation d'attractivité sportive et d'engagement social avec un rayonnement au-delà de notre bassin de vie. Je vous précise, à toutes fins utiles, que cette candidature est totalement gratuite. Quelqu'un veut-il s'exprimer sur le sujet ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 - AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISE DES INFRACTIONS. ANTAI. TRAITEMENT DES AVIS DE MISE EN FOURRIERE. CONVENTION.

M. DE JENLIS : Dans le cadre de l'objectif poursuivi par la collectivité de fiabiliser et d'améliorer la durée de traitement des avis de mise en fourrière, je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) pour lui confier la gestion administrative relative aux notifications, et plus particulièrement l'édition et le suivi de ces procédures.

Cette convention prendrait effet à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2025, notant qu'en amont de cette expiration, une nouvelle convention serait proposée afin de prolonger l'adhésion au service de l'ANTAI pour une durée de 3 ans.

Il est précisé que le coût hors affranchissement s'élève à 1,75 € par notification, ce qui représente annuellement, sur la base de 2023, un montant de l'ordre de 890 €.

Je vous propose également de m'autoriser à signer cette convention. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 - NOUVEAU REGLEMENT DE VOIRIE COMMUNAL DE LA VILLE D'AMIENS. ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE D'ELABORATION. CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE. DESIGNATION DES REPRESENTANTS.

MME DEVEZE : La Communauté d'Agglomération Amiens Métropole est compétente en matière de « création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire », partagée avec la commune dès lors que cette compétence touche à la conservation du domaine public routier.

Dans ce cadre, la Ville d'Amiens a conservé la gestion d'un linéaire de 290 km de voirie, sur lequel s'applique sa responsabilité de protection et de conservation du domaine public ; cette responsabilité intervient alors dans le cadre de l'élaboration d'un Règlement de Voirie.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

Celui de notre ville a été élaboré en 1972 et, afin de tenir compte de l'évolution du cadre juridique, je vous propose d'engager la procédure d'élaboration d'un nouveau Règlement de Voirie, selon les dispositions du code de la voirie routière.

Ce règlement doit être validé par le Conseil Municipal après avis d'une Commission Consultative présidée par le Maire et constituée, notamment, des représentants des affectataires, permissionnaires, concessionnaires et autres occupants de droit des voies communales.

Ainsi, je vous propose d'approuver la constitution de cette commission facultative, et d'en désigner les membres, afin que lui soit soumise, pour avis, le projet de Règlement de Voirie dédié à la Ville d'Amiens une fois qu'il aura été établi.

S'agissant de la composition, je vous propose de fixer le nombre de ses membres à 14, dont 6 externes, à savoir un représentant d'ENEDIS, un de GRDF, un d'ORANGE, un de la FDE80, un du Service Eau et Assainissement d'Amiens Métropole et d'Amiens Energies, et pour la collectivité, 8 élus, à savoir : Monsieur le Maire, Annie VERRIER, Bruno BIENAIMÉ, Nathalie LAVALLARD, Véronique CLECH, Nathalie LE CLERCQ, Thomas LHERMITTE, et Thomas TELLIER.

M. DE JENLIS : Merci d'avoir présenté ce rapport, sachant que sauf erreur de ma part, le Règlement de Voirie devrait être adopté en Conseil municipal en juin 2025. Nous avons une pensée pour Annie VERRIER qui devait le présenter mais qui a dû subir une intervention chirurgicale pour une fracture et une rupture du talon d'Achille. N'hésitez pas à lui envoyer un petit mot, si vous le souhaitez. Qui veut intervenir ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

13 - PARC DE LA HOTOIE. TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

MME DEVEZE : Par délibération du 28 novembre 2019, la Communauté d'agglomération Amiens Métropole a approuvé la liste des voies déclarées d'intérêt communautaire.

Dans cette liste figurent l'avenue Louis Blanc, la rue Jean Jaurès et la rue du Bâtonnier Mahiu qui s'avèrent impactées par les travaux de requalification complète du parc de la Hotoie.

Ce projet de requalification étant porté par la ville d'Amiens, je vous propose d'approuver et d'autoriser la signature de la convention à intervenir avec Amiens Métropole actant le transfert de maîtrise d'ouvrage au profit de la Ville et permettant ainsi la réalisation de travaux sur des portions de ces voies.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame BECKER.

MME BECKER : Nous devons ce soir vous rappeler que votre projet de réhabilitation du parc de la Hotoie est fortement contesté. Des milliers d'Amiénoises et d'Amiénois s'opposent ou s'interrogent sur ce projet. Monsieur GEST vous a donné quitus ce soir. Le Président de la Métropole avait publiquement émis des réserves. En effet, les métropolitains habitant les communes à l'ouest d'Amiens risquent d'être impactés. Monsieur le Maire, avez-vous, par conséquent, convaincu Monsieur GEST d'être solidaire de ce projet imposé une nouvelle fois par le haut ? Le parc de la Hotoie acte, malheureusement, l'absence de concertation avec les

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

Amiénois de ce secteur. Aucune écoute, aucun dialogue, telle une opération Myrtille. Nous sommes à chaque fois placés devant le fait accompli ou décidé.

Les Amiénoises et les Amiénois demandent juste à être écoutés. D'autres propositions sont encore possibles, résultant d'une vraie démocratie participative. Elles méritent encore d'être entendues par la municipalité. Ces riverains et professionnels apprécieraient d'être associés à de tels projets autrement que par sondage à questions fermées, tout comme l'association Véloxygène, pourtant favorable, qui a elle-même demandé à pouvoir être associée à l'étude, ceci pour enrichir et apporter aussi l'expertise du terrain afin d'améliorer le projet présenté. Le report sur le vélo et la marche est certainement possible pour certains usagers, ceux-ci peuvent cohabiter avec une circulation automobile si les aménagements adéquats sont réalisés. Toutefois, le report sur les transports en commun paraît une utopie dans l'offre actuelle des transports urbains d'Amiens sur ce secteur. En effet, l'attente d'un bus dure parfois 30, voire 40 minutes. Les jeunes parents utilisant quotidiennement cet axe avec des enfants à bord de leur voiture sont stupéfaits de la façon dont ce projet de requalification se passe.

M. DE JENLIS : D'autres prises de parole ?

M. GEST : Juste un mot. Je voulais rappeler à Madame BECKER une chose très simple. D'abord, je ne limite pas le projet de la Hotoie à la fermeture de l'avenue Salvador Allende à laquelle je n'étais pas favorable, c'est un secret de polichinelle, et je ne le cache pas ce soir non plus. Mais il s'agit d'une décision relevant du pouvoir de police du Maire. Certes, cette avenue était communautaire, mais encore une fois, cela relève d'une décision de la mairie, décision qui a aussi fait l'objet, évidemment, d'un débat au Bureau d'Amiens Métropole qui a validé le transfert dont il est question dans ce rapport.

M. STENGEL : Il est rare que je prenne la parole sur ce sujet, mais je trouve assez insupportable cette petite musique, qui consiste à dire que nous ne concertons pas, que nous ne prenons pas l'avis, que personne n'a été consulté, au regard de la réalité. Combien de réunions de concertation, d'information, avec les comités de quartier concernés ? Le parc de la Hotoie fait partie du secteur centre, et pour ma part, sur le secteur ouest, le comité de quartier Faubourg de Hem, les autres comités de quartier également. Il y a eu deux réunions publiques complètes avec deux maires successifs, qui ont duré plusieurs heures. Il y a eu la concertation sur place, in situ, et dans les quartiers aux alentours avec les gens qui fréquentent ces quartiers, par des agents physiquement présents. Je trouve irrespectueux de dire qu'il n'y a pas de concertation eu égard au travail qu'ils ont mené. Aller discuter avec les gens, recueillir leur avis, en faire la synthèse, prend du temps, et dire qu'il n'y a rien eu est injurieux compte tenu de tout le travail qui est fait, et je ne peux pas le laisser dire dans cette enceinte parce que c'est faux.

M. DE JENLIS : Tu as raison, et je suis bien d'accord. Effectivement, faire croire que d'autorité nous avons pris cette décision sans consulter, sans rencontrer les commerçants, les comités de quartier, sans réunions publiques, est un mensonge, on ne peut pas appeler cela autrement dès lors que ce n'est pas conforme à la vérité. Je vais continuer à aller voir les commerçants, mais de toute façon, la décision est prise. Je n'ai pas l'impression que cela ait totalement révolutionné la circulation automobile dans ce secteur. Je pense que le sujet est maintenant clos, la page est tournée, mais je comprends que cela vous déplaise, vous auriez préféré que la mayonnaise prenne mais elle n'a pas pris. En tout cas, nous le faisons avec un objectif de rénovation du parc de la Hotoie pour lui rendre ce que la nature a pu lui prendre à une époque. Nous avons un projet extrêmement ambitieux de rénovation de ce parc historique de la ville, aux portes du centre-ville. Nous savons que cela ne peut pas plaire à tout le monde, nous serons jugés sur pièce, mais une fois que le parc aura retrouvé son lustre et aura été rénové, je

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

ne suis pas certain que Madame BECKER viendra nous répéter que nous avons fait cela en dépit du bon sens.

MME BECKER : Je souhaite simplement vous indiquer que ce n'est pas Madame BECKER qui parle en son nom propre mais au nom du groupe Amiens c'est l'tien et que, d'autre part, quand vous dites que ce sont des mensonges, ce n'est pas à moi qu'il faut le dire, mais aux milliers de personnes qui ont fait du bruit à multiples reprises devant le Conseil. Ce n'est donc pas moi qu'il faut convaincre.

M. DE JENLIS : Ce n'est pas parce qu'on fait du bruit qu'on a raison, et excusez-moi, j'ai beaucoup de respect pour ceux qui manifestent leurs points de vue, y compris quand ils ne sont pas d'accord, mais peut-être faut-il que j'aille chez l'ophtalmo, car je n'en ai pas compté mille. Même si vous êtes la porte-parole de centaines de milliers de mécontents, ce que vous avez dit n'est pas vrai. Je suis désolé, mais quand on dit des choses qui ne sont pas vraies, je dis que ce sont des mensonges.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :
Mme BECKER, MM. VOULMINOT, BARA, TELLIER, DÉCAVÉ, PRADAT (pouvoir à Mme BECKER) se sont abstenus.

14 - PIERRE ROLLIN. AMENAGEMENT DE L'ALLEE DES RENCONTRES. CONVENTION DE TRAVAUX.

MME DEVEZE: Dans le cadre de la rénovation du quartier Pierre Rollin, la Ville d'Amiens, Amiens Métropole et l'ANRU ont signé une convention NPNRU, Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. L'un des enjeux du projet urbain est d'aménager l'allée des Rencontres en mode doux et espace piétonnier central pour assurer la continuité entre le sud et le nord du quartier.

La collectivité va en ce sens engager l'aménagement paysager de la partie sud de l'allée des Rencontres, y compris la végétalisation de l'accès au parking de la Résidence Beausoleil appartenant à Clésence, ce qui induit que les résidents ne pourront plus accéder à la voie publique, en l'occurrence la rue d'Antibes. Le libre accès des riverains à la voie publique constituant un accessoire du droit de propriété, la Ville d'Amiens propose à titre indemnitaire de créer un nouvel accès au parking depuis la rue d'Antibes.

Les travaux de création et de suppression doivent être impérativement coordonnés et c'est pourquoi je vous propose que la maîtrise d'ouvrage des travaux exécutés dans la propriété de Clésence soit assurée par la Ville d'Amiens. Il convient dès lors d'approuver et d'autoriser la signature d'une convention reprenant les termes de cette opération.

M. DE JENLIS : Quelqu'un veut-il prendre la parole ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

15 - PLACE VOGEL. CREATION D'UNE TRAVERSEE PIETONNE SECURISEE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

MME DEVEZE: Au vu de la dangerosité du passage piéton situé devant l'école Saint Germain, de son caractère accidentogène, mais également du flux automobile, je vous propose d'approuver

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

l'installation d'un ilot refuge entre la place Vogel et la place au Feurre permettant une traversée piétonne sécurisée en deux temps.

Le coût prévisionnel des travaux d'aménagement est estimé à 118 000 € TTC et le montant du fonds de concours de la Ville d'Amiens est fixé à 29 500 €.

C'est pourquoi je vous invite à valider et autoriser la signature de la convention de fonds de concours se référant à l'opération

M. DE JENLIS : C'est effectivement un chantier pour lequel nous avions mené une expérimentation de plusieurs mois. Des séparateurs de voies blanc et rouge pendant de nombreux mois, ce n'est pas très esthétique, mais il y avait quand même une traversée de 12 mètres d'un seul tenant, ce qui rend la traversée particulièrement dangereuse. Quelqu'un veut-il intervenir ?

ADOPTE

Observations :
Mmes DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre.

16 - RUES SAINT-MAURICE ET BIZET. AMENAGEMENT D'UNE TRAVERSEE PIETONNE ET D'UN POINT DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

MME DEVEZE : Dans le cadre des travaux d'aménagement d'une traversée piétonne et d'un point de collecte des ordures ménagères au coin des rues Saint-Maurice et Bizet, je vous propose d'approuver la convention de fonds de concours permettant à la Ville d'Amiens de participer financièrement à hauteur de 30% du montant total des dépenses HT, estimé à 11 167 €.

Il convient par ailleurs d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec Amiens Métropole.

M. DE JENLIS : Des prises de parole ?

ADOPTE

Observations :
Mmes DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre.

MME DEVEZE : Si vous en êtes d'accord, je vous propose de présenter conjointement les points 17 et 18.

Dans le cadre d'un large programme de rénovation urbaine dans le secteur Fafet / Briqueterie, s'inscrivant dans le dispositif ANRU 1, la collectivité a souhaité engager la requalification des espaces publics sur le secteur. Dans l'optique d'assurer une meilleure continuité des aménagements de la rive nord de la rue du Docteur Louis Fafet, des négociations ont eu lieu pour procéder à un échange foncier avec Monsieur BOUCHLAGHAM propriétaire de la maison et du jardin situés au 2, rue Ronsard.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

Il s'agit en effet d'acquérir une partie de son jardin cadastré CM N° 40p, pour environ 96m², et de céder en contrepartie une emprise foncière communale de surface équivalente de la parcelle cadastrée CM n° 285.

Le Pôle d'Évaluation Domaniale a évalué ces deux emprises de même nature à 35 € le mètre carré, soit 3 360 €. Au regard des superficies et des valeurs identiques, il s'agirait donc de procéder à un échange foncier sans soulte, étant précisé que cette opération étant à l'initiative de la Ville, les frais notariés estimés à 800 € et la pose d'une nouvelle clôture en limite de propriété seraient pris en charge par la collectivité.

Préalablement à la validation de cet échange foncier, il est nécessaire de constater la désaffectation de l'emprise communale à provenir de la parcelle CM n° 285, et de procéder à son déclassement du domaine public. C'est l'objet du point 17.

Au point 18, il s'agit d'approuver l'échange foncier lui-même.

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

17 - QUARTIER FAFET / BRIQUETERIE. PROJET DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS. DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC PREALABLE A LA CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18 - QUARTIER FAFET / BRIQUETERIE. PROJET DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS. ECHANGE FONCIER.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19 - REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE AU BORD DE L'EAU. ACQUISITION AUPRES DE LA COPROPRIETE DE LA RESIDENCE DU PARC BEAUVILLE D'UN ESCALIER A USAGE DE PARTIE COMMUNE.

MME DEVEZE : Pour rappel du contexte, la fermeture en 2015 de l'école maternelle "Au bord de l'eau" dépendant de la copropriété de la Résidence Parc Beauvillé, a conduit à une réflexion de la collectivité sur la possibilité d'y relocaliser les crèches "Chapeau de Violettes" et « Câline » afin d'optimiser ces structures et d'améliorer leurs conditions d'accueil, en bénéficiant notamment de la création d'aires de jeux extérieurs.

Dans le cadre de ce projet qui vise, après réhabilitation, 65 places dont 9 places d'accueil temporaire, je vous propose d'acquérir, auprès de la copropriété qui l'a approuvé, l'escalier extérieur et attenant au bâtiment de l'ancienne école maternelle, cadastrée section BY n° 130p pour une superficie d'environ 160 m², moyennant l'Euro symbolique, cette emprise étant indispensable pour y réaliser les travaux assurant un respect des normes PMR de la future unité d'accueil.

Diverses servitudes s'avèrent nécessaires, telles que décrites dans le projet de délibération, et seront fixées dans l'acte d'acquisition. Voilà ce qu'il vous est demandé d'approuver.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

20 - BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE. REGULARISATION FONCIERE ENTRE LA VILLE D'AMIENS ET AMIENS METROPOLE. DELIBERATION MODIFICATIVE.

MME DEVEZE : Par délibération du Conseil municipal du 30 janvier 2019, des transferts de propriétés ont été approuvés au profit d'Amiens Métropole dans le cadre de la réalisation du Bus à Haut Niveau de Service compte-tenu que certains aménagements étaient réalisés sur des parcelles appartenant à la Ville d'Amiens. Il s'agit donc ici d'une régularisation foncière entre la Ville d'Amiens et Amiens Métropole.

La division foncière des parcelles concernées fait apparaitre le besoin pour Amiens Métropole d'acquérir une emprise d'environ 217 m² à prendre dans le domaine public de la ville d'Amiens, impliquant de modifier la délibération n° 17 du 30 janvier 2019.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la modification de l'article 1 de cette délibération par l'ajout de l'acquisition de cette emprise à prendre dans le domaine public non cadastré de la Ville d'Amiens.

M. DE JENLIS : Je me demande toujours comment on découvre ce genre de chose six ans après, c'est étonnant. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

21 - PARCELLES CADASTREES SECTION HX N° 851 ET 853. CESSION.

MME DEVEZE : Madame LIEU et Monsieur GABRION ont sollicité l'acquisition de parcelles communales situées dans le prolongement de leur habitation de la rue de Rouen, cadastrées section HX n° 851 et 853, d'une superficie totale d'environ 450 m², ceci afin d'étendre leur jardin.

Ces parcelles en friche n'ont pas d'intérêt à être conservées par la collectivité. C'est pourquoi je vous propose donc d'approuver la cession de ces parcelles à leur profit, moyennant le prix de 30 € du m² de terrain, soit un prix de 13 500 € (frais notariés en sus). Cette proposition a été acceptée par les acquéreurs

ADOPTE A L'UNANIMITE

22 - BIEN SANS MAITRE. 2, COUR HURET. PARCELLE DW N° 367. RENONCIATION A L'INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL.

MME DEVEZE : L'immeuble situé au 2, cour Huret, cadastré section DW n°367, est à l'état d'abandon. Cette maison appartenait à Monsieur André VANDOMME et à Madame Berthe DUPUIS, tous les deux décédés depuis plus de 30 ans sans qu'un successeur ne se soit présenté ou ait accepté la succession. Au sens des articles 713 du code civil et L.1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques, cet immeuble peut être qualifié de bien sans maître et la collectivité peut soit procéder à son incorporation dans son domaine privé communal, soit y renoncer au profit de l'État.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

Ce bien ne présentant pas d'intérêt pour la collectivité au vu de son état fortement dégradé, du coût important de sa démolition ou de l'impossibilité à le rénover, je vous propose donc de renoncer à l'incorporation de ce bien dans le domaine privé communal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

23 - CONTRAT LOCAL DE SANTE. 3EME GENERATION. ANNEES 2024-2028. APPROBATION.

M. BIENAIME : Porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France et les collectivités locales, le Contrat Local de Santé est l'expression des dynamiques locales partagées entre les acteurs et partenaires visant à mettre en œuvre des actions au plus près des populations, en matière de promotion de la santé, de prévention, de politiques de soins et d'accompagnement médicosocial.

Deux contrats ont déjà été signés, le premier en 2015, le second en 2019. Dans le cadre du contrat d'engagement au renouvellement du Contrat Local de Santé, cosigné par l'ARS et la Ville d'Amiens en juillet 2024, l'élaboration d'un Contrat Local de Santé pour la période 2024-2028, dit "3ème génération", est actée.

Par ce troisième contrat, outre l'évaluation du Contrat Local de Santé précédent, les 5 thématiques des groupes de travail préparatoires ont porté sur les domaines suivants :

- la santé environnementale ;
- les activités physiques / l'alimentation et la lutte contre l'obésité ;
- la santé des enfants de plus de 3 ans ;
- les 1000 premiers jours / la santé des femmes / la parentalité ;
- la lutte contre les addictions et facteurs de risques liés aux cancers.

Ces 5 thématiques ont permis de définir 3 axes transversaux : le handicap, la vulnérabilité et la perte d'autonomie de l'usager ; l'aller vers ; une seule santé. Et les 4 axes stratégiques d'action sont :

- la promotion des milieux de vie favorables à la santé et au bien-être ;
- le développement et le renforcement de la prévention, de la promotion et de l'éducation à la santé ;
- l'accès aux droits et à une offre de soins structurée et accessible pour tous ;
- l'amélioration du parcours de vie en santé mentale avec l'appui du Conseil Local de Santé Mentale.

Je vous propose donc d'approuver ce nouveau Contrat Local de Santé 3ème génération et d'en autoriser la signature par Monsieur le Maire.

M. DE JENLIS : Des prises de parole ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :
Mme ROY n'a pas pris part au vote.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

24 - ASSOCIATION A.R.B.R.E.S. ADHESION. LABELLISATION DE 2 CHENES PEDONCULES REMARQUABLES DE LA FORET DE FREMONTIERS. CONVENTION. DECLARATION DES DROITS DE L'ARBRE. APPROBATION.

M. BIENAIME : Dans le cadre de la programmation 2024 de l'année de l'arbre, deux chênes pédonculés de la forêt de Frémontiers sont proposés à la labellisation comme « ensemble Arboré remarquable ». La labellisation de ces deux chênes vénérables est conditionnée à l'adhésion de la collectivité à l'association A.R.B.R.E.S.

Je vous propose donc de renouveler notre adhésion à cette association et d'approuver la convention actant les engagements de l'association et de la collectivité, ainsi que la déclaration des droits de l'arbre. La déclaration a pour vocation de changer le regard et le comportement des hommes et de leur faire prendre conscience du rôle déterminant des arbres au quotidien et pour le futur.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

25 - PLAN VELO. AMENAGEMENT DU CARREFOUR BOULEVARD DE DURY - AVENUE DU 14 JUILLET 1789. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. BIENAIME : Dans le cadre du déploiement des itinéraires cyclables sécurisés sur le territoire, la réalisation des aménagements des espaces publics du carrefour Dury - 14 juillet 1789 a été approuvée par notre assemblée. Afin d'assurer la réalisation et la bonne coordination de ces aménagements, Amiens Métropole avait transféré temporairement la maîtrise d'ouvrage de cette opération à la Ville d'Amiens. Cependant, pour continuer à bénéficier de subventions de l'Etat, Amiens Métropole doit conserver cette maitrise d'ouvrage.

C'est pourquoi je vous propose de résilier la convention initiale de transfert de maîtrise d'ouvrage entre Amiens Métropole et la Ville d'Amiens et d'approuver la participation de la Ville via un fonds de concours estimé à 400 000 €.

Il convient dès lors d'approuver la convention de fonds de concours annexée et d'en autoriser la signature par Monsieur le Maire.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des prises de parole ?

ADOPTE

Observations :
Mmes DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre.

26 - PARKING GARE LA VALLEE. LOCATION LONGUE DUREE D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT. AVENANT N° 1.

MME LAVALLARD : L'État a confié à l'AGILE (Agence de l'Immobilier de l'Etat) une mission d'administration et de gestion technique des ouvrages, installations et services de la Cité Administrative d'Amiens au titre d'une convention de gestion signée le 29 novembre 2023.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

Dans ce cadre, je vous propose d'approuver et d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 à la convention de location de longue durée d'emplacements de stationnement dans le parking Gare La Vallée, consentie initialement par la Ville d'Amiens à l'État, permettant ainsi à l'AGILE de se substituer à l'Etat pour gérer ce bail.

M. DE JENLIS : Rien de neuf, c'est juste que nous avions conventionné avec la Préfecture et dès lors que l'AGILE reprend la gestion de la Cité à l'Etat ou à la Préfecture, elle se substitue aux droits et obligations de la Préfecture de la Somme. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

27 - PLAN LOGEMENT D'ABORD. UDAUS 80. CONVENTION D'OBJECTIFS.

MME RODINGER : La Ville d'Amiens assure la mise en œuvre du Plan Logement d'Abord dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt dont elle est lauréate depuis fin 2018.

Les fonds de l'Etat finançant ces actions sont versés directement à la Ville d'Amiens, à charge pour elle de conclure les conventions d'objectifs et de financement avec chaque acteur. La Ville a ainsi confié à l'UDAUS 80 la mission d'orientation vers le logement des ménages à la rue.

L'Etat ayant à nouveau sollicité la prorogation de l'engagement de la Ville d'Amiens, je vous propose en incidence d'approuver la nouvelle convention d'objectifs à intervenir avec l'UDAUS, avec effet jusqu'au 31 décembre 2027, sous réserve de la prorogation effective de l'AMI, fixant un montant de subvention annuel à hauteur de 65 000 €, permettant le financement d'un poste de chargé de mission logement (financement intégralement assuré par l'Etat).

M. DE JENLIS : Y a-t-il des prises de parole ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME RODINGER: Les points 28 à 32 portent sur toutes les garanties d'emprunts contractés par les bailleurs sociaux auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Au point 28, il s'agit d'accorder une garantie d'emprunt à l'AMSOM Habitat pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 4 101 720 € pour la construction de 36 logements locatifs sociaux situés rue du château Milan.

Au point 29, il s'agit de répondre favorablement à la demande d'AMSOM Habitat pour garantir le remboursement d'un prêt de 127 730 € contracté pour la l'acquisition-amélioration d'un logement situé 39, rue Vast Luce.

Au point 30, il s'agit d'accorder la garantie d'emprunt à l'AMSOM Habitat pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 122 838 € dédié à l'acquisition-amélioration d'un logement situé 62 rue Haute des Champs.

Au point 31, je vous propose de répondre favorablement à la sollicitation de l'AMSOM Habitat pour garantir le prêt contracté à fin de réhabilitation de 7 logements dans le diffus. Le prêt souscrit est d'un montant de 151 500 €.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

Enfin, au point 32, c'est à la SIP que je vous propose d'accorder une garantie d'emprunt, pour un prêt d'un montant total de 1 675 907,30 € souscrit dans le cadre de la réhabilitation de 196 logements de la résidence Vauvoix.

Si vous en êtes d'accord, il convient pour tous ces dossiers d'approuver les conventions correspondantes et d'en autoriser la signature par Monsieur le Maire.

M. DE JENLIS : Je vous propose de passer au vote point par point.

28 - AMSOM HABITAT. CONSTRUCTION DE 36 LOGEMENTS RUE DU CHATEAU MILAN. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

ADOPTE A L'UNANIMITE

29 - AMSOM HABITAT. ACQUISITION-AMELIORATION D'UN LOGEMENT SITUE 39 RUE VAST LUCE. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

ADOPTE A L'UNANIMITE

30 - AMSOM HABITAT. ACQUISITION-AMELIORATION D'UN LOGEMENT SITUE 62 RUE HAUTE DES CHAMPS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

ADOPTE A L'UNANIMITE

31 - AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 7 LOGEMENTS DIFFUS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

ADOPTE A L'UNANIMITE

32 - AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 196 LOGEMENTS DE LA RESIDENCE VAUVOIX. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

ADOPTE A L'UNANIMITE

33 - FUSION DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE GEORGES QUARANTE POUR CONSTITUER L'ECOLE PRIMAIRE GEORGES QUARANTE.

MME BOUCHEZ : Dans le cadre de la carte scolaire 2025-2026, et après accord des deux conseils d'écoles concernés, l'Inspection académique propose de fusionner les écoles maternelle et élémentaire Georges Quarante pour constituer l'école primaire Georges Quarante.

C'est ce que je vous propose également d'approuver, étant fait observer que ces deux écoles disposent d'une direction commune depuis la dernière rentrée scolaire.

M. DE JENLIS : Madame DELATTRE.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

MME DELATTRE : En l'état des informations dont nous disposons à l'heure actuelle, nous ne sommes pas rassurées sur ce que peuvent être les conséquences réelles de cette fusion sur la gestion de la future école primaire et son fonctionnement. La disparition d'un poste de direction, qui plus est dans un secteur REP+, nous fait craindre une perte de moyens dans l'encadrement des enfants faute de précisions quant aux modalités de la fusion de ce point de vue. Du côté de la majorité, en commission, on semblait voir comme une évidence que cela signifiait le remplacement de deux décharges partielles par une décharge totale qui compenserait cette perte de poste. Cela fait tout de même perdre une personne repère dans l'équipe enseignante maternelle, et concentre toutes les responsabilités sur une seule et même personne à l'élémentaire. Par ailleurs, il nous semble que concernant la maternelle Georges Quarante, il y ait un sujet plus urgent que celui-ci. On nous a rapporté pêle-mêle deux ATSEM débordées par les très petites sections, présentes particulièrement en nombre dans cette école, une vingtaine, et qui n'ont plus de temps que pour s'occuper de changer les couches, délaissant leurs autres attributions. Des remplacements qui ne sont pas assurés, tendant encore un peu plus la situation, des chauffages qui ne fonctionnent pas et donc des classes autour de 14°, un préau inexistant et donc aucun endroit pour faire sortir les enfants en cas de pluie, des fuites dans certaines salles de classe etc. Les personnels sont au bord de la rupture avec des arrêts de travail qui s'enchaînent, et même l'évocation de départs. La fusion c'est l'arbre qui cache la forêt.

MME BEN MOKHTAR : Pour vous apporter une information, je représente le Maire au conseil d'école de l'école élémentaire, et j'étais présente lors du vote de cette fusion. Cette fusion est volontaire, elle n'est imposée par personne. Et l'ancienne directrice était présente aussi puisqu'elle a repris son statut d'enseignante. Elle est donc toujours présente à l'école maternelle. Du coup, c'est une volonté partagée que le directeur qui assurait l'intérim prenne cette responsabilité. Je ne sais pas trop sur quoi se fondent vos interrogations puisque cela s'est passé dans les meilleures conditions. C'était partagé et le directeur actuel, celui qui devient maintenant le directeur de l'école primaire, n'est pas débordé par quoi que ce soit dans la gestion du quotidien des enfants. Sur les autres problématiques, je laisse Clément répondre.

M. STENGEL : Madame DELATTRE, vous nous interpelliez au mois de septembre exactement sur cette même problématique en lisant une lettre d'enseignante de l'école Georges Quarante, dont nous n'avions d'ailleurs pas été destinataires, à aucun moment nous n'avions reçu ce courrier. Je me suis empressé de mettre en place une réunion à l'école Georges Quarante en présence du directeur, des personnels et de représentants de parents, et évidemment des services de la collectivité. De manière à vous rassurer, nous avons pu analyser les choses. Les effectifs d'ATSEM sont conformes et ce sont les mêmes pour l'ensemble des écoles de la Ville d'Amiens. Dès lors qu'il faudrait en rajouter à Georges Quarante, il faudrait en rajouter dans la totalité des écoles de la ville. Ensuite, l'ensemble des travaux et des problématiques que vous soulevez ont été pris en charge depuis bien longtemps par l'ensemble du pôle Travaux du secteur ouest, dont je reconnais le travail et la réactivité, en lien avec les représentants du Maire dans les conseils d'école, puisqu'un point est toujours fait sur les travaux.

MME BOUCHEZ : Je voulais simplement confirmer que depuis un an, ces deux écoles sont en fonctionnement unique, il n'y a donc rien de nouveau et pas de souci propre. En revanche, concernant le souci que vous évoquez sur les ATSEM et le fait qu'un grand nombre d'enfants viennent à l'école avec des couches, ce problème a été discuté, j'en ai discuté avec la direction de l'école. Je suis désolé de le dire, mais des familles amènent l'enfant en pyjama avec la couche de la nuit, l'ATSEM étant obligée de changer l'enfant, et quand les familles viennent récupérer l'enfant, elles ne sont pas contentes si la couche n'a pas été changée. Ce n'est pas le cas dans toutes les écoles, mais dans cette école en tout cas, c'est au directeur aussi de mettre les choses au point, et les enseignants avec les parents. Et je pense que cela a été fait.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

M. DE JENLIS : Merci pour toutes ces précisions.

ADOPTE

Observations :
Mme BECKER, MM. VOULMINOT, TELLIER, DÉCAVÉ, PRADAT (pouvoir à Mme BECKER), Mmes DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre.

34 - PRISE EN CHARGE PAR L'ETAT DE L'ACCOMPAGNEMENT HUMAIN DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP DURANT LA PAUSE MERIDIENNE. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : Les missions des AESH visent à aider les élèves en situation de handicap dans les actes de la vie quotidienne, dans les activités de la vie sociale ou encore relationnelle et d'assurer les conditions de sécurité et de confort de ces derniers.

La loi du 27 mai 2024 transfère à l'État la prise en charge de la rémunération de ces personnels pendant la pause méridienne dans les établissements scolaires. Le maire demeure toutefois compétent pour toute autre mesure nécessaire à permettre l'accès de ces élèves au service de restauration scolaire.

Il importe donc de déterminer la nature des responsabilités de l'académie et de la collectivité. C'est pourquoi je vous propose d'approuver et d'autoriser la signature de la convention à intervenir avec le recteur de l'Académie d'Amiens afin de permettre la prise en compte de cette nouvelle législation, mesure qui génèrerait une économie de 52 500 € à la collectivité.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

35 - PROJETS DES ECOLES PUBLIQUES. SUBVENTIONS. ANNEE SCOLAIRE 2024-2025. CONVENTIONS.

MME BOUCHEZ : Comme vous le savez, la Ville d'Amiens finance des activités éducatives mises en œuvre par les écoles publiques. Pour l'année scolaire 2024-2025, je vous propose l'attribution de subventions pour la réalisation de ces projets à hauteur de 23 997,04 € et répartis comme suit :

- 14 087.54 € pour l'OCCE,
- 9 909.50 € pour l'USEP de la Somme.

Il convient également d'approuver et d'autoriser la signature par Monsieur le Maire des conventions se référant à l'opération et fixant les projets déployés.

M. DE JENLIS : Des demandes de prise de parole ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

36 - CRECHES ASSOCIATIVES. SUBVENTIONS. ANNEE 2025. CONVENTIONS.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

MME BOUCHEZ : Afin de satisfaire au mieux les besoins des familles en matière d'accueil, la Ville d'Amiens contribue au fonctionnement des crèches associatives en leur apportant un soutien financier.

Pour l'année 2025, je vous propose de renouveler le financement de ces crèches à hauteur de 2 100 € par place, identique au montant octroyé l'année dernière. Le nombre total de places est estimé à 281, ce qui représente une dépense prévisionnelle totale de 590 100 €.

Il convient d'approuver les conventions à intervenir avec les différentes crèches et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :
Mme CLECH n'a pas pris part au vote.

37 - CONSEILS D'ECOLE. DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.

MME BOUCHEZ : Je vous propose ici de procéder à un ajustement de désignation de représentants aux conseils d'écoles pour la maternelle Rosa Bonheur et l'élémentaire Châteaudun, en remplaçant Monsieur de JENLIS par Madame CLECH.

ADOPTE A L'UNANIMITE

38 - DEMOCRATIE LOCALE. SUBVENTIONS. ANNEE 2025. CONVENTIONS.

M. DESCOMBES : Tout d'abord, meilleurs vœux à ceux que je n'ai pas encore eu l'occasion de rencontrer, meilleurs vœux de santé surtout pour cette nouvelle année. Dans le cadre du soutien financier aux associations, dont l'action contribue à l'enrichissement de la démocratie locale, je vous propose ce soir d'approuver les subventions aux projets des associations suivantes pour l'année 2025 :

- Pour l'association Radio Campus, et l'action intitulée "La radio associative, un média participatif et citoyen ", une subvention d'un montant de 2 500 €.

- Pour l'association ACTIFEP et son projet intitulé « Instances participatives et décisionnelles des habitants », une subvention d'un montant de 2 000 €.

- Pour l'association ADN, et son projet intitulé « Promotion des actions de la démocratie et citoyenneté à Amiens », une subvention d'un montant de 10 000 €.

M. DE JENLIS : Des demandes de prise de parole ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

39 - VIE ASSOCIATIVE ET SOLIDARITES DE PROXIMITE. SUBVENTIONS. ANNEE 2025. CONVENTIONS.

M. DESCOMBES : Nous sommes ici dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux subventions d'appui à la Vie Associative et aux Solidarités de Proximité. Je vous propose pour l'année 2025 d'approuver la répartition suivante :

- L'association France Bénévolat : un projet intitulé "France Bénévolat va à la rencontre de ses bénévoles" pour un montant de 1 000 € ; et une subvention de fonctionnement pour un montant de 2 000 €.

- Le Comité Départemental de l'UFOLEP de la Somme : le projet "Espace de vie la Pléiade" pour un montant de 20 000 €.

- L'ACTIFEP : l'accueil et l'animation du pôle Anna Politkovskaïa pour un montant de 10 000 €, et le projet de café itinérant pour un montant de 6 000 €.

Soit un montant global de 39 000 €.

M. DE JENLIS : Des demandes de prise de parole ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

40 - BUDGET PARTICIPATIF 2022. COMMANDE D'UNE ŒUVRE COMMEMORANT L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE. CONTRAT AVEC L'ARTISTE BARTHELEMY TOGUO.

M. DESCOMBES : Lors du Budget Participatif 2022 de la Ville d'Amiens, le projet soumis par l'association Pacific Action, présidée par Monsieur Joujou EBOMBO, ayant remporté un grand nombre de voix, a été l'un des lauréats. Il s'agissait d'ériger à Amiens une statue commémorant l'abolition de l'esclavage. Dans ce cadre, un appel à projet artistique a été lancé fin 2023, et le comité de sélection, composé de cette association, de professionnels, historiens, universitaires, artistes, structures culturelles, et d'élus, a choisi parmi les 41 propositions déposées celle de l'artiste Barthélémy TOGUO, qui en a été informé début mai 2024.

Il convient aujourd'hui de valider le contrat entre l'artiste Barthélémy TOGUO et la Ville d'Amiens pour la commande d'une œuvre commémorant l'abolition de l'esclavage et témoignant de la traite négrière.

Si vous autorisez Monsieur le Maire à signer ce contrat avec Barthélémy TOGUO et tout acte afférant au projet, nous aurons plaisir à inaugurer tous ensemble cette œuvre prochainement, précisément le 10 mai 2025, Journée nationale de commémoration des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition.

M. DE JENLIS : Madame BECKER.

MME BECKER : A la suite de la paix d'Amiens, le 20 mai 1802, le Premier consul Napoléon Bonaparte a décidé de maintenir l'esclavage dans les colonies sucrières rendues à la France et de rétablir l'esclavage dans les autres territoires : Guadeloupe, Guyane, Haïti. Cela engendra une révolte entraînant l'indépendance d'Haïti. Amiens est donc liée à la politique esclavagiste dans les colonies sucrières et, par conséquent, le choix d'une statue commémorant l'abolition est un important devoir de mémoire et aussi un devoir d'avenir ensemble, libres, égaux et

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

fraternels. Ce projet, par l'acquisition d'un tel bronze implanté dans le square Aimé Césaire, affirme donc bien notre engagement civique et moral pour les droits humains.

L'extrême droitisation du discours politique et médiatique attise les peurs et les haines. Nous pensons, au contraire, que la créolisation, la rencontre des cultures qui se mélangent pour produire de l'inattendu, font la richesse, la force et la beauté de notre patrie républicaine et aussi de notre ville. Il est temps de repousser la profonde division du peuple à travers laquelle travaillent trop de propagandistes ces derniers temps. Notre ville a besoin d'initiatives qui unifient notre peuple. Il a besoin de combattre toutes les formes de racisme et d'antisémitisme. Cette commande répond à l'objectif de lutte contre l'inégalité. Souvenons-nous qu'en 2020, l'hebdomadaire d'extrême droite *Valeurs actuelles* avait publié un récit dépeignant une députée en esclave, "Obono l'Africaine". Pour nous, le racisme est une triple violence, il prend la forme d'agression physique et morale qui cible certains individus dont la dignité est contestée. Insidieusement, il circule dans les propos qui prêtent des comportements spécifiques à des populations, banalisant un traitement réservé et inégalitaire. Il étouffe en conséquence les conditions de vie quotidienne de nombreuses personnes qui vivent dans l'angoisse, sur le qui-vive, et développent des réflexes de défense systématique.

A ce titre, nous défendons que la municipalité précède l'Etat en instaurant le 4 février comme jour en mémoire des victimes de l'esclavage et aussi de leur lutte, en hommage à la première abolition le 10 septembre 1794.

M. DE JENLIS : D'autres prises de parole ? Monsieur SAVREUX.

M. SAVREUX : Sans entrer dans des considérations politiques, je voulais juste me réjouir du choix de Barthélémy TOGUO, qui est un artiste de renommée internationale, qui a fondé l'équivalent d'une Villa Médicis au Cameroun, et qui a exposé dans le monde entier, à New York, à Pékin, à Tokyo, et qui est actuellement présent dans une exposition à la Bibliothèque Nationale de France. C'est donc vraiment une chance pour Amiens d'accueillir une œuvre de cet artiste, une œuvre contemporaine célébrant à la fois l'abolition de l'esclavage et la mémoire de l'esclavage car nous savons qu'aujourd'hui l'esclavage n'a pas disparu, qu'il continue d'être une réalité du monde contemporain, et il est important pour Amiens d'affirmer, avec l'arrivée de cette œuvre, son engagement civique et moral pour les droits humains. J'y vois aussi un encouragement à la commande publique et à l'aide à la création, puisque nous allons disposer d'une nouvelle œuvre dans l'espace public. Je voulais simplement me réjouir de son arrivée. Comme Stéphane DESCOMBES l'a dit, ce choix a été fait par un jury composé de professionnels parce qu'on sait à quel point cette question peut être tout à fait sensible. Je voulais également dire que nous allons accompagner l'arrivée de cette œuvre de tout un travail de médiation avec la Direction de l'Action culturelle et du Patrimoine pour des événements tout au long de l'année, et expliquer le sens de cette œuvre.

M. DE JENLIS : Merci, Pierre, pour ces explications extrêmement intéressantes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

41 - BUDGET PARTICIPATIF. EDITION 2025. REGLEMENT INTERIEUR. APPROBATION.

M. DESCOMBES : Je vous propose d'approuver le lancement de la 5ème édition du Budget Participatif, dispositif qui s'inscrit dans le cadre de la démocratie locale permettant de renforcer la participation des Amiénoises et des Amiénois afin qu'elles et ils prennent part à la vie de la

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

cité en proposant des idées de projets pour améliorer leur cadre de vie et en votant pour les projets qu'ils souhaitent voir se réaliser.

Cette année les améliorations suivantes vous sont proposées :

1) La répartition de l'enveloppe d'un million d'Euros à hauteur de 6000 000 € maximum en investissement pour les projets déposés par les habitants, 300 000 € maximum en investissement pour les projets déposés par les présidents d'association, avec une limite de 2 projets par association, et 100 000 € en investissement ou en fonctionnement pour les projets des enfants après le succès constaté sur notre édition 2024.

2) La fixation d'un montant plafond par projet à 100 000 €, et une limite spécifique pour les projets enfants à 15 000 €.

3) Le renforcement des modalités d'information et d'accompagnement au dépôt de projets et au vote.

Tous ces éléments sont détaillés dans le Règlement Intérieur du Budget Participatif que je vous proposer d'approuver, avec l'objectif du lancement de l'appel à idée pour cette édition 2025 dès le 10 mars.

M. DE JENLIS : Des demandes de prise de parole ?

M. VOULMINOT : Pour ce dernier budget de plein exercice, il serait pertinent de tirer un bilan de la mise en œuvre des budgets participatifs à Amiens depuis 2021. En effet, si plus de 460 collectivités, dont Amiens, se sont engagées dans cette démarche, il demeure un clivage entre les grandes villes, qui font perdurer cet exercice démocratique, et les périphéries ou les ruralités qui rencontrent des difficultés à le poursuivre. Les budgets participatifs sont en principe un apprentissage concret de la démocratie et représentent un engagement de la part des acteurs publics dans le respect de l'expression et de la décision des citoyens, ceci au-delà du système de représentativité garantie par les élections.

Participer et financer la transition énergétique doit être aussi privilégié. Il est même possible de proposer des évolutions à moyens constants en privilégiant les projets d'envergure et en faveur de la bifurcation sociale et écologique de notre ville. Ainsi les besoins, par exemple, de rendre aux écoles publiques ne manquent pas. Aujourd'hui, la démarche privilégie la réalisation d'une multitude de projets, mais paradoxalement, cette multitude peut être difficile à mettre en œuvre par les services. Des projets de plus grande envergure pourraient, par conséquent, avoir leur place, permettant probablement d'accroître la visibilité de la démarche.

C'est pourquoi nous faisons aussi cette proposition aujourd'hui d'abonder dans nos budgets participatifs les projets votés en faveur de la transition écologique, financés par un bonus issu du Fonds Vert municipal d'un million d'Euros. Des projets en partie financés par l'Etat, la Région Hauts-de-France, le Département de la Somme, voire la Métropole d'Amiens, ne manqueraient pas ainsi de se concrétiser. Nous vous rappelons aussi nos propositions des années précédentes pour favoriser la participation des habitantes et habitants au lieu du tout numérique au moment du vote. De même, le volet pour les projets des enfants doit être une enveloppe financière dédiée en plus du million du budget participatif et non en déduction. Notre Ville a les moyens de faire vivre la participation réelle de nos habitants. Nous regrettons enfin que le règlement intérieur ne puisse pas être modifié, y compris par amendement. Au-delà d'instituer un tel dispositif, la municipalité doit pouvoir le faire vivre et être en conformité avec les principes

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

de la démocratie participative, et donc de renoncer à votre posture "circulez, il n'y a pas grand-chose à voir". Nous craignons que le beau principe s'use par autoritarisme et par refus d'écoute. Nous vous invitions, Monsieur le Maire, en rupture avec le passé, à la co-construction.

M. DE JENLIS : J'imagine que Stéphane va vouloir répondre, mais je suis toujours stupéfait. Le budget participatif a été lancé en 2020, mais en fait, cela ne va jamais. Plutôt que de dire que le chemin parcouru est intéressant, que c'est une bonne chose pour les habitants, on continue à dire que ce que fait la majorité, ce n'est pas bien, et que l'opposition peut faire mieux. Bien sûr que l'on peut doubler, tripler, quadrupler le budget. Si j'ai bien compris, vous demandez de l'abonder avec du Fonds Vert à un million d'Euros.

M. DESCOMBES : Je suis également surpris parce que vous faites partie de cette commission citoyenne chaque année qui permet d'évaluer aussi le budget participatif. Je suis également surpris parce que nous avons un règlement intérieur qui est revu et corrigé chaque année. Justement, j'ai souhaité dès le début que ce règlement intérieur ne soit pas définitivement gravé dans le marbre pour la durée du mandat. Avec les porteurs de projets, nous évaluons chaque année le dispositif pour pouvoir le faire évoluer. Je vous rappelle que nous avons également organisé à Amiens les Rencontres nationales des budgets participatifs. Durant ces rencontres nationales, nous avons créé à Amiens le Réseau national des budgets participatifs, qui est aujourd'hui basé à la Maison des Associations d'Amiens Métropole. Nous avions démarré ce réseau avec 7 villes, nous en sommes aujourd'hui à 33 villes, avec lesquelles nous discutons régulièrement de leur processus de mise en place des budgets participatifs et de leur évolution, ce qui nous permet également de prendre les bonnes ou les mauvaises manières, comme le vote électronique puisque vous en avez parlé. Le choix du vote papier n'a pas été fait, contrairement à celui du vote électronique puisqu'Amiens aujourd'hui utilise le vote électronique avec une validation du vote uniquement grâce à un SMS. Contrairement à Paris où ils ont voté avec une connexion via France Connect, sachant que l'année où ils ont fait cela, ils ont perdu 100 000 votants. C'est en discutant avec ces différentes villes que nous pouvons progresser, voir ce qui s'est bien passé, ce qu'il s'est mal passé, et faire ces corrections dans le règlement intérieur que nous vous proposons cette année.

En 2024, une expérimentation sur les budgets participants enfants a été un succès, dans le cadre des classes citoyennes, et les différents dossiers qui ont été proposés en 2024 nous permettent aujourd'hui d'imaginer qu'il y aura en 2025 de très beaux projets également. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité monter cette enveloppe de 30 000 € à 100 000 € pour les projets des enfants. Bref, ce dossier monopolise un très grand nombre de services, et je les en remercie parce que l'instruction de chaque budget participatif est difficile, mais c'est également une rencontre entre les services et les habitants, et c'est aussi de l'apprentissage pour les habitants que de comprendre les difficultés de mise en place de chaque dossier dans le cadre d'une collectivité locale comme la nôtre. Ces rencontres sont vraiment intéressantes et je souhaite que les porteurs de projets soient présents de A à Z, c'est-à-dire depuis le dépôt de l'idée jusqu'à sa réalisation, si jamais ils sont lauréats, ce qui permet de comprendre le fonctionnement d'une collectivité. Faisant partie de la commission citoyenne et du bilan du budget participatif, vous savez que ces lauréats chaque année sont particulièrement satisfaits du fonctionnement de notre budget participatif. J'espère que le budget participatif 2025 sera d'une aussi bonne qualité que les budgets participatifs précédents.

M. VOULMINOT : J'espère ne pas vous stupéfier encore une fois. Ce sont des critiques constructives, nous allons voter pour. Nous faisons juste des remarques qui se veulent constructives et donc participatives. Nous sommes dans le sujet.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

M. DE JENLIS : Si nous sommes en phase, c'est parfait, cela me réjouit sincèrement. D'autres demandes d'intervention ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

42 - SUBVENTIONS SOCIALES. VOLET HANDICAP. ANNEE 2025.

M. GUERIN : Comme chaque année, je vous propose d'approuver, dans le cadre des subventions sociales, le soutien aux associations menant des actions de solidarité, d'animation et de cohésion sociale en direction de la population, en particulier en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Je vous invite ainsi à approuver la répartition d'une enveloppe globale de 28 100 € au profit des différentes associations listées dans le projet de délibération.

. **M. DE JENLIS** : Des demandes d'intervention ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

43 - SUBVENTIONS SOCIALES. VOLET PERSONNES AGEES. ANNEE 2025. CONVENTION.

MME BOHAIN: Dans le cadre des subventions sociales, la Ville d'Amiens apporte également son soutien aux associations menant des actions de solidarité, d'animation et de cohésion sociale en direction de la population, en particulier en faveur des personnes âgées.

Je vous propose d'approuver la répartition d'une enveloppe, au titre de l'année 2025, de 28 200 € au profit des associations listées dans la délibération, étant précisé que les actions proposées s'inscrivent dans les priorités du Pacte pour le Bien Vivre à Amiens et visent, notamment, le maintien du lien social, la participation au bien vivre à domicile et la prévention de la perte d'autonomie.

Le CSC Etouvie étant soutenu par ailleurs, il est nécessaire pour cette structure de formaliser une convention, que je vous propose d'approuver.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes d'intervention ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

44 - EGLISE SAINT-HONORE. CLASSEMENT DE L'EDIFICE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES. AVIS.

M. SAVREUX : La Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture s'est déclarée favorable au classement au titre des Monuments Historiques de l'église Saint-Honoré, exemple exceptionnel de l'architecture de la Seconde Reconstruction, qui a été construite grâce aux dommages de guerre, et qui incarne avec la tour Perret la renaissance de la Ville d'Amiens qui a été défigurée, vous le savez, lors de la Seconde Guerre mondiale. Elle est emblématique de l'œuvre de l'architecte Paul TOURNON. Cet édifice marque encore fortement le paysage urbain par sa physionomie singulière, par son impressionnante coupole intérieure ou encore par sa couverture en forme de tiare papale. Ce bâtiment est une réplique parfaite du pavillon pontifical qui avait été construit pendant l'Exposition universelle de 1937. C'est la raison pour laquelle l'Etat, qui a déjà inscrit ce monument au titre des Monuments Historiques, souhaite aujourd'hui

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025

renforcer le degré de protection et obtenir le plus haut degré de protection dans notre pays. Pour cela, il y a nécessité pour le propriétaire d'exprimer un vœu de classement pour ensuite viser une présentation du bien en commission nationale.

Il est donc proposé ici que la collectivité rende un avis favorable sur cette procédure de classement sur la totalité de l'église ainsi que sur le mobilier, les lambris, auxquels sont intégrés les confessionnaux, les stalles et le Chemin de Croix. Je précise, mes chers collègues, que ce classement nous permettra de bénéficier d'un taux de financement plus important pour toutes les études préalables et l'entretien de ce monument puisque pour une inscription, nous sommes à hauteur de 30% d'accompagnement, pour un classement, cela peut monter jusqu'à 50%.

M. DE JENLIS : Brigitte.

MME FOURE : Je voulais juste faire une observation. J'ai le souvenir qu'il y a quelques années, Madame TOURNON- BRANLY, héritière de l'architecte, était venue à Amiens et avait participé à des travaux qui avaient été réalisés dans notre ville. Donc, je suggère que cette délibération soit envoyée à la famille de l'architecte, ce serait une marque de respect et de considération à laquelle elle serait sensible.

M. DE JENLIS : Je suis tout à fait d'accord. Nous allons essayer de retrouver la famille qui sera sans doute honorée d'apprendre que l'Etat souhaite classer cette église en Monument Historique et que nous avons délibéré en ce sens. C'est une véritable reconnaissance nationale.

ADOPTE A L'UNANIMITE

En l'absence de vœu et de question orale, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et je vous donne rendez-vous le 20 mars prochain.

La séance est levée à 21h19.

La secrétaire de séance

Claudine GALLIOT

Monsieur le Maire,

Hubert de JENLIS

VILLE D'AMIENS (Somme)

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 11714988 *- Envoi Préfecture le* 24/03/2025 *- Retour Préfecture le* 24/03/2025